

# L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 14 au 20 mai 2010 - N° 6314 - 59<sup>ème</sup> année



## JEAN ZUCCARELLI

NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ADEC

«Ma priorité est une et quasi indivisible : l'emploi.»



### ACTUALITÉ

Zoom sur le manifeste de la désobéissance à la justice d'exception



### FISCALITÉ

Les arrêtés Miot mis en lumière par un spécialiste de la question, Jean-Paul Trani



### RENDEZ-VOUS

Dans l'autre univers des toiles cirées avec l'artiste Agnès Accorsi, à Patrimonio



# Forum des métiers au collège de Casinca

L'étape constructive de l'avenir des jeunes

*Pour la troisième année consécutive le collège de la Casinca a organisé, avec le Point Information Jeunesse de Folelli, la journée dédiée au forum des métiers et des formations. Un moment important de la vie collégienne, auquel a participé l'établissement scolaire voisin de Cervioni. Unissant leurs efforts dans l'organisation centrale de cette journée, les deux collèges en ont tiré la principale des satisfactions : un succès lié prioritairement à la qualité des intervenants et à l'enthousiasme des jeunes collégiens.*



Les nombreux participants à ce forum étaient installés dans le hall et dans le réfectoire du **collège de la Casinca**, presque trop exigu pour accueillir l'événement. Les collégiens des classes de 3<sup>e</sup> y avaient l'occasion de rencontrer des professionnels des secteurs tertiaire et commerce, industrie et bâtiment, agriculture, maritime, hôtellerie et tourisme, santé et social, métiers du sports et de l'animation, presse et radio, sciences et culture, la formation professionnelle, et puis les filières pompiers, armée de l'air, armée de terre, police nationale et gendarmerie. Un panel complet et des professionnels éclairés à l'écoute d'un jeune public dont les interrogations en matière d'avenir ne manquent pas. Il s'agit d'informer, mais aussi de rassurer et de guider les jeunes publics vers les choix qui vont s'avérer les plus judicieux dans la construction de leur vie d'hommes et de femmes responsables.

**Denis Muselli**, principal du **collège de la Casinca**, et **Elisabeth Mazzieri**, qui dirige l'établissement **Philippe Pescetti** à **Cervioni**, se sont réjouis de la bonne tenue de ce forum des métiers et de l'enthousiasme émergeant d'une jeunesse sensible à ce que sera son avenir.





AU SOMMAIRE

Entre nous

Par Pierre Bartoli

**4** *D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*



**6** **INTERVIEW**  
*Petit tour de terrain avec le Président de l'ADEC, Jean Zuccarelli, également chargé de la formation professionnelle et des NTIC*

**8** *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*

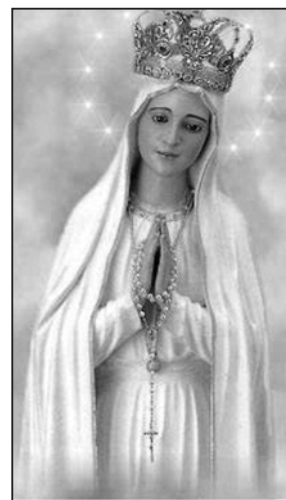
**9** *A voir : l'exposition d'Agnès Accorsi à l'espace Orenge de Gaffory, à Patrimonio*

**10** *Fiscalité : suite de la chronique sur les arrêtés Miot avec l'avocat Jean-Paul Trani*

**12** **ACTUALITÉ**  
*Questions à André Paccou qui, au nom de la LDH de Corse, appelle à signer la manifeste contre la justice d'exception*



**14** **ANNONCES LÉGALES**



● **Notre Dame de Fatima au Portugal**, après Lourdes en France, rassemble en ce moment d'immenses foules de Chrétiens, venues à la rencontre de la Vierge, mais aussi du successeur de Pierre, l'évêque de Rome, le Pape Benoît XVI !

L'accueil réservé au Pape sonne comme une immense clameur venue des profondeurs des populations d'une civilisation européenne qui réaffirme ainsi son enracinement chrétien, source d'une philosophie qui imprègne encore les lois et les codes de notre société, qu'il s'agisse des droits de l'homme ou des solidarités que la société met en place.

L'humanitaire prend sa source dans le cœur de celles et de ceux qui ont tout quitté pour consacrer aux autres l'essentiel de leurs capacités, avec générosité et total abandon au service « de son prochain. »

Tel est le message sans cesse renouvelé depuis plus de deux mille ans par celles et ceux qui ont mis leur pas dans ceux de cet homme qui, dans les temps où régnait la loi du talion -« œil pour œil, dent pour dent »- a osé proclamer au péril de sa vie : « Aimez-vous les uns les autres », hommes et femmes, créés libres et égaux à l'image de Dieu !

Les clercs de l'église laïque « à la française » ont beau s'époumoner à chanter et à écrire sur tous les tons et avec toutes les encres, ils ne pourront jamais déraciner cette vérité intangible et régénératrice du cœur du plus grand nombre !

Certes, deux mille ans après, tout reste encore à faire. Le chantier prend des dimensions incommensurables, tellement l'homme a tendance à vouloir être souvent « un loup » pour les autres, plus qu'un « frère. »

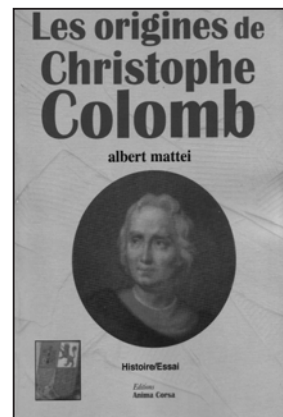
Mais, l'appel de la Charité résonne « urbi et orbi » ! Et par touches successives, la société des hommes organise cette marche indispensable vers une humanité réconciliée où la personne est reconnue pour ce qu'elle est, avec ses droits et ses devoirs, libre, responsable et en paix !

● **Christophe Colomb, le plus grand navigateur, était-il Corse ?** Est-il né à Calvi ou à Cagnano dans le Cap-Corse ?

Notre ami, Albert Mattei, dans un livre où la rigueur dans l'explication des sources, impose respect et conviction, étaye cette thèse, s'appuyant sur une phrase particulièrement explicite relevée dans une correspondance de Christophe Colomb, recommandant son parent Bartolomeo Fieschi.

Une déclaration qui a conduit l'historien à faire parler la généalogie et la chronologie des dates.

Une analyse de l'ouvrage « Les Origines de Christophe Colomb », publié aux éditions « Anima Corsa », nous permettra de mieux comprendre cette thèse aux conclusions plausibles.



Alors Calvi ou Cagnano ? Avec Albert Mattei, une certitude, Christophe Colomb est bien de chez nous !

**DIRECTION – ADMINISTRATION :**  
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38  
**REDACTION :** Téléphone 04 95 32 89 90  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**ANNONCES LEGALES :** Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)  
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

**COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES :** Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**  
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
E-mail : [paul.laurelli@corse-information.info](mailto:paul.laurelli@corse-information.info)

**REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**  
**NTI.com/Associu di Stampa Corsa**  
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
Tél. 06 75 12 93 47  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Pierre BARTOLI  
(Téléphone : 04 95 32 89 98)  
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773  
IMPRESSION : AZ DIFFUSION  
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

**PR** L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

## L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 5 MAI

### Football et tristesse

Les supporters du **SCB** encaissent le coup. Défait la veille à domicile par **Vannes**, lors de la 6<sup>ème</sup> journée de championnat de **Ligue 2**, leur club est promis à une relégation en **National**. Le jour est aussi celui d'une messe dite et célébrée, comme tous les ans, en la **cathédrale Sainte-Marie de Bastia**, à la mémoire des victimes de la **catastrophe de Furiani** qui, avec l'effondrement de la tribune nord, avait fait 17 morts et des centaines de blessés, le 5 mai 1992. Le monde du football insulaire sera par ailleurs sonné par la décision prise par la **LFP** ce même jour de faire rejouer le match **ACA-Le Havre**. Une décision qui menace également le club ajaccien de relégation, celui-ci décidant de porter l'affaire devant le comité national olympique et sportif. Finalement, la **Ligue de football professionnel** décidera de donner match gagné 3-0 à l'**ACA** contre **Le Havre**. Une décision entérinée par le **Tribunal Administratif de Bastia**.

### Une Histoire qui fait mal ?

Dans les colonnes de **Corse-Matin**, **Paul Schaffer**, Président de **Yad Vashem France**, met les points sur les i, qualifiant les propos de **Maxime Cohen**, Président de la communauté juive de corse, d'«*absurdes*» et réaffirmant que la **Corse** ne pourra jamais être reconnue «*île juste parmi les Nations*» puisque le titre de «*juste*» n'est donné qu'à titre individuel et non pas collectif. De son côté **Iannis Roder**, professeur agrégé d'Histoire et responsable formation du mémorial pour la **Shoah**, rappelle qu'à l'époque, les lois édictées par le **gouvernement de Vichy** étaient bel et bien appliquées en **Corse** et que personne ne s'est opposé à l'astreinte à résidence, entre mai et septembre 1943, des israéliens à **Asco**.

JEUDI 6 MAI

### Affaire Manzaggi

Une des quatre personnes interpellées le mardi précédent dans le sud de la **Corse** par la **DRPJ d'Ajaccio** dans le cadre de l'enquête relative à l'assassinat de **Pierre Manzaggi**, le 5 juin 2010 à **Alata**, est remise en liberté dans le courant de la journée.

### Naissance politique

**Jean-Martin Mondoloni**, présente à **Ajaccio**, avec **Marie-Antoinette Santoni-Brunelli** (conseillère territoriale), **Paul Ousset** (adjoint au maire de **Peri**), **Christophe Mori** (écologue, **Costa Verde**), **Sylvain Fanti** (chef d'entreprise et militant **UMP**, **Bastia**), **Pierre Marcellesi** (avocat et maire de **Zoza**), «*Une Nouvelle Corse*», espace politique qui se définit comme une «*offre complémentaire de celle de l'UMP*» tout en voulant «*se démarquer des diktats parisiens*». Pour l'ancien Président du groupe de droite à l'**Assemblée de Corse**, il s'agit de «*créer les conditions d'une démarche innovante, alternative et régionaliste*» afin de reconquérir l'électorat de droite, voire au-delà, et de préparer le scrutin de 2014.»

### Pas de bébé à la consigne

Dans le droit fil de la mobilisation nationale engagée contre le décret **Morano** et les «*crèches low coast*», les professionnels de la petite enfance descendent à nouveau dans la rue : ils sont environ 150 à se réunir devant la **Préfecture d'Ajaccio** tandis que l'absence de manifestation à **Bastia** n'empêche pas la fermeture de la plupart des structures.

### Libération d'un des plus anciens détenus de France

La **Cour d'Appel de Paris** confirme la suspension de peine, pour raison médicale, d'**Antoine Recco**, 81 ans, condamné en 1986 à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre à **Propriano** de deux touristes dont on ne retrouvera jamais les corps. L'ancien pêcheur quittera donc sa cellule de **Fresnes** pour être transféré vers le centre hospitalier de **Castelluccio**.

### Aiello dans les petits papiers de Sarko

Interrogé par «**24 Ore**», **Antoine Aiello**, Président de l'**Université de Corse**, déclare publiquement que le collectif d'intellectuels et de chercheurs engagé avec lui dans une mission de réflexion stratégique sur l'avenir de la **Corse** a reçu bien plus que l'aval du **Président de la République** puisque un lien s'est bel et bien concrétisé avec l'**Elysée**, via un correspondant permanent : **Marie-hélène Debart**.



### Appel aux victimes de Tchernobyl

Via **Corse-Matin**, le **Dr Denis Fauconnier**, après avoir rencontré **Marie-Odile Bertella-Geffroy**, premier juge d'instruction au pôle de santé publique du **tribunal de grande instance de Paris**, lance un appel à la population pour apporter les preuves que le nuage de **Tchernobyl** a bel et bien fait des victimes, s'appuyant sur un élément nouveau : «*La juge nous a appris que la consommation de Levothyrox – médicament de la thyroïde – a presque été multipliée par dix depuis 1986 sur le plan national.*»

### Hors les murs, haut les coeurs

Le **tour de Corse cycliste des détenus**, chapoté par **Dumè Bozzi** avec, à ses côtés, **Dumè Benassi**, s'achève à **Morosaglia**, après trois jours d'intense activité physique dans des conditions difficiles, caprices de **Dame Météo** obligent.





# L'ENTRAÎNEUR FARUK HADZIBEZIC QUITTE LE SCB



DIMANCHE 9 MAI

## Révocation ecclésiastique

La presse se fait l'écho de la décision prise par le **Vatican** qui confirme la révocation de l'**Abbé Polge**, lequel est invité à rejoindre d'ici la mi-mai, pour une formation, le diocèse de **Bordeaux**, tout en restant officiellement prêtre du diocèse d'**Ajaccio** où il devrait ensuite se voir préciser une nouvelle mission.

## 75 ans et des ailes...

L'**aéro-club de Corse** fête ses 75 ans à **Campo dell'Oro**. Malgré l'annulation de dernière minute de trois animations-phares - dont la venue du célèbre hydravion **Dornier** -, le rendez-vous n'oubliera pas de prendre de la hauteur, avec notamment des démonstrations d'hélicoptère conduites par l'équipage du **Super Puma** de la **BA 126** de **Ventiseri-Solenzara**.

## Communication politique

Estimant qu'il n'a pas l'espace nécessaire pour s'exprimer en conseil municipal ou même simplement dans le journal de la ville, le groupe d'opposition **Inseme per Bastia** lance son journal.

## Attentats

Deux maisons en construction dans un lotissement de **Folelli**, appartenant à des insulaires, sont plastiquées.

VENDREDI 7 MAI

## Grenelle qui fâche

Après sa prise de parole à l'**Assemblée Nationale**, le mardi précédent, le député **Paul Giacobbi** voit ses propos concernant le **Grenelle II** relayés dans la presse régionale : «*De la même façon que je me suis abstenu en 2008 sur le Grenelle I, je m'abstiendrai volontairement lors du vote du Grenelle II (...). L'environnement dans un monde troublé par la crise et les guerres méritait autre chose que ces textes qui sont à la législation ce que la bouillie pour les chats est à la gastronomie.*»



Paul Giacobbi

SAMEDI 8 MAI

## Du nouveau au Palais de justice de Bastia

On apprend par voie de presse que **Philippe Hérald**, nouveau président de la **Cour d'Appel de Bastia**, sera installé dans ses fonctions le mardi 18 mai et que **Jean-Jacques Fagni**, Procureur de la République, devrait rejoindre dès le mois de septembre, après 6 ans passés à **Bastia**, le parquet du tribunal de **Marseille**, lequel gère la fameuse **JIRS**.



Jean-Jacques Fagni

## Actes de mémoire

Célébrant la victoire sur le nazisme, des cérémonies commémorant le 65<sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945 se tiennent un peu partout dans l'île, avec toujours du monde au rendez-vous. De leur côté, **I Naziunali** défilent à **Ponte Novu**, en mémoire de ces jours funestes de 1769 qui virent la défaite de **Pascal Paoli** et des siens devant l'armée de **Louis XV**, la **Corse** y perdant son indépendance.

LUNDI 10 MAI

## Déchets et polémique

Après les riverains de **Barchetta**, la municipalité de **Volpajola** fait connaître sa désapprobation concernant un projet de centre de tri et de collecte des produits industriels dangereux porté par la **société Aprochim** et qui devrait voir le jour sur l'ancien site de l'usine de recyclage de verre, en plein cœur de l'agglomération de **Barchetta**.

## Départ au SCB

Comme l'y autorise une clause de son contrat en cas de descente du club en division inférieure, l'entraîneur du **SCB**, **Faruk Hadzibezic** annonce son départ, son projet sportif étant en décalage avec celui des dirigeants.

MARDI 11 MAI

## Agriculteurs délaissés ?

**Nicolas Forissier**, médiateur national pour le plan de soutien à l'agriculture, rencontre les acteurs des mondes agricole et bancaire, les premiers remettant en cause l'absence patente de soutien des banques aux agriculteurs corses, le chiffre de 8 demandes de prêt en **Haute-Corse** étant avancé contre 80 000 dossiers acceptés sur toute la **France**.

## Légionnaire condamné

Le sergent instructeur du 2<sup>ème</sup> Rep de Calvi ayant gravement blessé aux parties génitales un subordonné est condamné par le Tribunal correctionnel de Bastia à deux ans de prison ferme.

# JEAN ZUCCARELLI

## NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ADEC



► **Jean Zuccarelli, le temps de l'installation dans vos nouvelles fonctions de Président de l'ADEC est passé. Etes-vous d'ores et déjà en terrain, si ce n'est conquis, du moins familier ?**

Deux à trois semaines après ma prise de fonction, il serait prétentieux de ma part de prétendre maîtriser un domaine d'intervention aussi vaste. Je poursuis le travail d'état des lieux avec la Direction, les équipes, mais également avec nos divers partenaires, Etat, Chambres consulaires, autres collectivités dont le regard sur l'ADEC peut être précieux. Des lignes s'esquissent mais les prochaines semaines permettront de bâtir un projet de feuille de route.

► **Quel regard portez-vous sur l'action de votre prédécesseur ?**

J'ai beaucoup de respect pour Ange Santini que je dois rencontrer très prochainement pour échanger sur les dossiers. Il a réformé les méthodes de financement de l'économie, substituant à une logique de subvention l'utilisation d'outils financiers plus rapides et

*On le dit optimiste : en espérait-il autant il y a seulement quelques semaines ? Jean Zuccarelli a fait une entrée remarquée à l'Exécutif de Corse en gagnant la Présidence de l'Agence de Développement Economique de la Corse tant convoitée par ailleurs. «Poussée dynastique», diront certains qui s'amusent à mesurer l'écart entre les responsabilités à la municipalité de Bastia du fils d'Emile et ses toutes nouvelles prérogatives régionales. Il n'empêche : le jeune élu a la bosse des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et ne confond pas rigueur et précipitation. Avant que d'occuper la place, le statisticien économiste entend bien défricher le terrain, même s'il a déjà une petite idée de ce qui est à faire en matière de développement économique, de formation professionnelle et de NTIC, trois domaines d'intervention pensés en toute complémentarité.*

réactifs. Je n'entends pas revenir sur cette action.

En revanche, je pense revoir rapidement la copie d'un certain nombre de documents dits stratégiques, comme le PO FEDER ou le Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE) qui, élaborés dans un autre contexte, ne prennent pas en compte les nouveaux paramètres imposés par la crise financière internationale.

► **L'ADEC vous semble-t-elle avoir assumé pleinement et à part égale, jusque-là, ses principales missions : de développement, d'ingénierie et de régulation ?**

Si l'ADEC a amorcé ces dernières années un virage « plus terrain » par rapport à ces missions premières qui étaient l'instruction des dossiers et la gestion des aides, aujourd'hui la mission d'ingénierie doit être développée pour nous permettre à la fois d'assister les porteurs de projet mais aussi et surtout d'animer davantage le tissu économique. Notre rôle doit être aussi de faire remonter, voire de susciter les projets, engageant ainsi une plus forte présence sur le territoire.

► **Des changements sont-ils envisagés dans l'organisation des services ?**

Il faut procéder par ordre. L'état des lieux, puis la définition d'une nouvelle feuille de

route cohérente, avec les axes que la nouvelle majorité souhaite mettre en œuvre, sont les premières étapes. Elles pourront nécessiter, le cas échéant, des adaptations de l'organisation. L'important est d'adapter la structure à ses missions. Mais pas de changement pour le plaisir de changer.

► **En toute honnêteté, avez-vous le sentiment d'avoir à « faire vos preuves » à un poste convoité par d'autres ?**

Je suis confiant dans ma capacité à mener à bien ma mission. Et dans notre capacité collective d'apporter, avec Paul Giacobbi, les transformations voulues.

► **Sur quel bilan d'activité s'appuie aujourd'hui l'agence ?**

Si tout ce qui a été programmé dans le SDDE a été pour l'essentiel mis en œuvre par les services de l'ADEC, si le bilan des entreprises et emplois aidés est notable, il faut aujourd'hui amplifier ces actions et mesurer plus précisément leur impact réel en se dotant d'outils de contrôle. D'autre part, cette efficacité sera mesurée à l'aune de la créativité d'emplois, enjeu majeur de ces prochaines années.

► **Jean-Louis Luciani a annoncé qu'il se donnerait les moyens de maîtriser les dépenses de la CTC, surtout au niveau des agences et des offices. Comment entendez-vous cette déclaration d'intention ?**



La situation financière de la Collectivité Territoriale de Corse réclame une gestion plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Nous l'avons souligné pendant la campagne. Par conséquent, nous partageons au sein de l'Exécutif la même démarche de rationalisation et d'efficacité, en faisant jouer la mutualisation entre CTC et agences et offices. Je suis certain que Jean-Louis Luciani mènera à bien cet indispensable chantier.

► **Entre export, nautisme, études économiques, pôle de compétitivité, financement des entreprises, politique régionale de territorialisation, incubateur territorial de Corse, énergie, économie sociale et solidaire, emploi, le champ d'action de l'ADEC est large. Quelles sont pour vous les priorités ?**



*« MA PRIORITÉ EST UNE – ET QUASI INDIVISIBLE : L'EMPLOI. PLACÉE SOUS LE SIGNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MON ACTION AU SERVICE DE L'EMPLOI SERA TRANSVERSALE ET SE CONJUGUERA À TOUS LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ADEC. » JEAN ZUCCARELLI*

*Jean Zuccarelli, aux côtés de son père, en pleine campagne pour la Territoriale 2010, juste avant le succès de la Gauche*

Comme vous le dites, mon nouveau champ d'action est large - et il faut ajouter à tous ces domaines économiques, la formation professionnelle et les TIC - mais ma priorité est UNE - et quasi indivisible : l'EMPLOI. Placée sous le signe du développement durable, mon action au service de l'emploi sera transversale et se conjuguera à tous les domaines énumérés plus haut.

Si nous voulons une Corse plus juste, cela passe par l'accès de tous à l'emploi. Le chômage, et notamment celui des jeunes, sape les fondements même de notre société. Pour y remédier, il nous faut à la fois un cadre propice à une croissance forte, des entreprises dynamiques soutenues dans leurs projets, mais aussi un système de formation (initiale et continue) adapté à leurs besoins. Comment expliquer que dans le même temps des milliers de personnes cherchent du travail tandis que des milliers d'offres d'emploi ne sont pas pourvues et qu'il faille souvent chercher des ressources à l'extérieur de notre île ? Avec mes collègues en charge de l'enseignement secondaire et supérieur, nous devons travailler à la mise en cohérence des formations aux besoins de l'économie.

► **Les passerelles semblent naturelles entre vos différentes responsabilités. Quant à la mise en oeuvre...**

Les trois domaines d'intervention qui sont les miens - développement économique, formation professionnelle et NTIC -, sont

grandement complémentaires. Adapter la formation des hommes à un tissu économique bien cerné, tout en s'appuyant sur des outils numériques de plus en plus performants et généralisés... Tout ceci nous permet d'intervenir sur toute la chaîne de création de richesses et faciliter l'insertion professionnelle de chacun.

► **Vous voulez faire de l'environnement une des pierres angulaires du développement économique... Le Grenelle II ne vous semble-t-il pas de nature à freiner cet élan ?**

Sur cette question, je reprendrai les propos du Président Paul Giacobbi qui compare le Grenelle de l'Environnement à « un ensemble confus de pétitions de principe, de déclarations d'intention sans la moindre portée concrète ». Loin de faire l'unanimité, le Grenelle II ne fait pas la part belle à la mise en place d'une véritable économie verte misant sur une agriculture biologique, un développement des métiers « verts » et une formation professionnelle plus axée sur ces nouveaux métiers et nouvelles exigences environnementales.

Ici, en Corse, nous allons tout mettre en œuvre pour que le Grenelle II, qui s'apparente à un catalogue de bonnes intentions sans grande valeur opérationnelle, n'hypothèque pas le développement des énergies renouvelables dans une région déjà en avance dans ce secteur puisque près de 24% de la production d'électricité sont issus de

ces dernières. Pour ne reprendre que l'exemple des métiers « verts », nous avons déjà intégré des actions spécifiques dans le programme de formation 2010-2011.

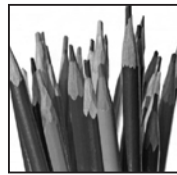
► **Dans le contexte de crise économique mondiale, avec notamment une Grèce toute proche qui n'a pas été épargnée, la Corse semble, jusque-là, avoir tiré son épingle du jeu, ou tout au moins limité les dégâts. Etes-vous confiant quant à l'avenir économique proche et plus lointain de l'île ?**

Je ne suis pas certain que nous puissions dire aujourd'hui que la Corse ait tiré son épingle du jeu d'une crise grecque qui désormais fait tache d'huile. D'autres pays comme l'Espagne et le Portugal sont touchés, le gouvernement français réfléchit à un plan d'austérité et la Corse, si elle a résisté aux crises précédentes, a enregistré en 2009 un nombre élevé de demandeurs d'emploi (+18%) et se classe encore dans le peloton de tête des régions pauvres. La crise internationale et la situation propre à notre île nous donnent des indicateurs dont nous devons tenir compte dans les mois à venir. Travailler sur la création d'emplois, c'est éviter - ou du moins grandement atténuer - une fracture sociale qui serait préjudiciable à notre île, son économie et son avenir.

Mais je reste convaincu qu'une Corse apaisée, travaillant sereinement dans un cadre de stabilité, pourra exploiter pleinement ses atouts pour bâtir un modèle exemplaire de développement durable et partagé.

## GATTONE : Concours de Dessins et de poèmes

Dans le cadre des activités organisées par les **femmes solidaires** pour la **journée de l'Arbre** qui se déroulera à **Gattone** le 13 juin 2010, on organise au village un concours de dessins et de poèmes qui concerne tous les enfants du primaire de la micro-région et même au-delà. Le thème qui devra être évoqué est celui de l'arbre et de la nature. Les dessins et les poèmes devront être remis à leur professeur au plus tard le 28 mai. Les formats acceptés sont pour les dessins une feuille Canson de 24 cm par 32 et de tout type d'expression, crayon, peinture, collage. Les poèmes devront être remis sur une feuille de Format A4 de 21 cm par 29,7. Chaque enfant doit écrire son nom, son école et sa classe au dos des feuilles. Le concours est doté de nombreux prix.



## MONACCIA D'AULLÈNE : Maison de l'emploi

La maison de l'emploi du **Sud de la Corse** met en place une réunion d'information le lundi 17 mai à 10 heures à la mairie de **Monaccia d'Aullène**. Le thème en sera la création d'entreprise. Cette réunion est tout public.



## Et sorties avec U Furnellu

L'association **U Furnellu** organise des sorties. Après la sortie dans le **Cuscionu** le jeudi 13 mai, vous pourrez assister à deux journées de détente aux pozzines d'**Ese** par le **Col de Verde** le 23 et le 24 mai. Pour tout renseignement, contactez **Jean-François** au **06 77 22 83 96**.

## SAINTE-LUCIE DE TALLANO : Sortie dans l'Alta Rocca

Les sections locales de vie de **Haute-Corse** mettent en place le 25 mai une rencontre dans l'**Alta Rocca** avec la visite du village de **Sainte-Lucie de Tallano** et de ses environs. Un repas sera organisé pour l'ensemble des participants. Les places sont limitées à 50 personnes. Réservations avant le 20 mai au **04 95 35 35 31**.



## CORTE : Formation au BAFD

A **Rinascita CPIE Corte Centre Corse**, habilité par la **CNFR** Confédération des foyers ruraux organise une formation qualifiante au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'accueil collectif de mineurs. Cette session de formation générale se déroulera du jeudi 27 mai au vendredi 4 juin avec la possibilité de la suivre en internat ou demi-pension. Toute personne souhaitant prendre part à cette session peut contacter le **04 95 61 14 36**, poste 1.

## VICO : Déplacement en car pour Ecclesia

Pour permettre aux habitants de **Vico** de participer au rassemblement diocésain **Ecclesia** le 16 mai 2010, le secteur paroissial des **Deux Sorru** organise un déplacement en car vers l'**hippodrome de Biguglia**. Départ de **Vico** à 6 heures 30 et retour au village vers 21 heures 30. La participation est fixée à 18 euros par personne. **Contact : 04 95 26 83 83 et 04 95 28 09 43**.



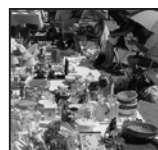
## ALTIANI : Marché des producteurs de la Vallée du Tavignano



Créé l'année dernière par l'association **U Tavignanu**, le marché des producteurs de la **Vallée du Tavignano** rouvre ses portes début mai pour toute la saison estivale. Rendez-vous au lieu-dit **Cherchjemine**, entre le pont d'**Altiani** et le **pont de Piedicorte**, sur la **Route Nationale 200** tous les samedis matin de 8 heures à 13 heures 30, jusqu'au samedi 4 septembre.

## FOLELLI : Calendrier vide-greniers

L'association **les blés de l'espérance** organise un vide-grenier sur le parking **Hyper U** de **Folelli** le dimanche 16 mai. Un autre est prévu le 30 mai. Les inscriptions sont obligatoires. Contactez le **04 95 36 37 67** et **09 62 60 59 50**.



## CONCA : Permanence ADMR

L'association locale **ADMR Conca Lecci Sainte Lucie** tiendra une permanence tous les premiers vendredis du mois à compter du mois de mai de 14 heures à 16 heures 30 à la **mairie de Conca**. Une permanence est également organisée à la **mairie de Sainte-Lucie** les trois derniers vendredis du mois de 14 heures 30 à 16 heures 30. Pour plus d'informations, prendre contact avec la maison des services publics **ADMR du Grand Sud** au **04 95 22 29 71** ou consulter son site internet au [www.admr2a.fr](http://www.admr2a.fr)



## LECCI : CORSSAD

Le **Corssad Solenzara** (organisme d'aide à domicile, téléalarme, services à domicile, garde d'enfant, portage de repas) met en place une permanence d'information à partir du 7 mai à la **mairie de Lecci**. Elle aura lieu chaque premier vendredi du mois de 9 heures 30 à 11 heures 30. Plus d'informations par téléphone au **04 95 35 19 08** ou **06 23 09 18 47**. Adresse : **Maison Toma, 20 145 Solenzara**.



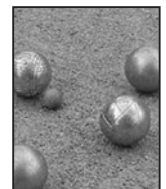
## ALISGIANI : Messa in cuventu

**Fratucciu Ulivu** est fier d'annoncer qu'après l'incendie qui a suivi la célébration du 8 septembre les offices en l'église du couvent pourront de nouveau être célébrés. Conformément aux attentes des paroissiens la messe de l'ascension a été dite le jeudi 13 mai à 16 heures.



## TALASANI : Concours de boules

L'association **Mare e Festa** met en place tous les vendredis à partir de 18 heures un concours de boules au **boulodrome Saint-Philippe** situé à côté de la **mairie annexe de Talasani**, à **Figaretto**. L'association met également en place un service de petite restauration.



## SANTA-REPARATA : Inscription à la cantine

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à la cantine pour la période du 10 mai au 6 juillet seront reçus à la cantine jusqu'au 21 mai de 8 heures 15 à 11 heures 30.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)



Expo à Patrimonio

# Agnès Accorsi, peintre vidéaste

*Agnès Accorsi est née le 1er avril 1967. Diplômée de L'Ecole des Beaux Arts d'Aix en Provence, elle vit et travaille à Ajaccio. Du 19 mai au 4 juillet, elle présente, au Domaine Orenca de Gaffory, une exposition originale de créations sur toiles et supports vidéos : des oeuvres oniriques et sensuelles qui plongent le spectateur dans des univers fascinants et énigmatiques où se mêlent les émotions liées à l'enfance et à la féminité.*

## La matière et le symbole



Détail de toile cirée

Les dernières réalisations d'**Agnès Accorsi** sont des toiles en PVC de 140cm de diamètre, colorées au moyen de crayons de couleurs et de feutres. «*La toile cirée est un élément que l'on trouve dans une cuisine, souligne l'artiste. Mais la luxuriance des fleurs et des personnages qui les peuplent n'a plus rien à voir avec un joli motif de linge de maison. J'ai également choisi la toile cirée parce que cette matière lisse et particulièrement glissante pour les feutres et les crayons de couleurs, m'a permis une activité de coloriage justement très prisée des enfants... Ma nappe dévoile le plaisir des gourmandises. Je l'ai en quelque sorte arrachée à sa fonction première pour la coller au mur. L'utilitaire devient «artistique».* «Les toiles sont à la fois des allusions à l'univers du conte et de l'enfance et des évocations de la féminité et de

*l'érotisme, commente Valérie Marchi, commissaire d'exposition. De majestueuses ou vénéreuses fleurs oniriques sont butinées par d'étranges femmes insectes crayonnées. L'érotisme des postures de ces personnages vient perturber ce petit monde acidulé et s'inscrit en rupture avec la fable et l'innocence attendues.»*

## Les univers de la féminité

**Agnès Accorsi** reproduit et retourne l'image idéalisée de la femme telle qu'elle est souvent diffusée. La femme est présentée à la fois comme source de plaisir et de danger. Mais derrière l'image du pouvoir féminin, se lit sa vulnérabilité.

Les figures féminines mises en scène par **Agnès Accorsi** apparaissent sous des formes très diverses et inattendues, animales, végétales ou hybrides. «*Elles peuvent être conquérantes, carnassières ou vulnérables, sur le fil...*», précise la créatrice.

La série «**Hyménoptères**» présente un ensemble de vidéos et de toiles réalisées simultanément, comme un dialogue autour de la perception et des représentations de l'univers féminin.

«**Hyménoptère I**» montre l'artiste isolée, parcourant, indifférente, un paysage peuplé par une végétation luxuriante. Elle semble aller à la rencontre d'une apparition impro-



Morceau choisi de la série «Hyménoptère I»

vable, d'un autre genre. **Agnès Accorsi** y exorcise des peurs issues de l'enfance dans des face à face avec des insectes géants, formalisation d'êtres surnaturels, mythiques ou légendaires. Dans ces rencontres, le personnage de la sorcière est omniprésent.

Les vidéos révèlent également, à travers la métaphore, la rencontre de plusieurs féminités : les genets, par leur forme, offrent une représentation imagée de cette féminité ; les abeilles, par leur travail, en proposent une représentation sociale ; la guêpe, solitaire et dangereuse, symbolise la fatalité de la séduction.

En écho aux vidéos, on trouvera dans un des tableaux de la série «**Hyménoptères**» le visage d'une femme hybride, grignoté, recousu, fusionnant avec des représentations animales et végétales. Les tableaux sont constitués de plusieurs toiles assemblées comme un puzzle mais qui disposent de leur propre autonomie et s'expriment parfaitement dans leur individualité.

L'ensemble de ces œuvres, avec leur mise en scène, traduit les questionnements de l'artiste sur la complexité, la fragilité et le devenir de la personnalité féminine à la frontière entre le réel et l'imaginaire. A voir absolument.

## LE PARCOURS DE L'ARTISTE ENTRE EXPO COLLECTIVES ET EXPO PERSONNELLES

Entre 2002 et 2009, Agnès Accorsi a participé à une dizaine d'expositions collectives, notamment au Brésil ("Un monde sans mesure", Musée Oscar Niemeyer, Sao Paulo, 2009) et en Sardaigne (« Il riflessso, il dubbia, la minaccia », Villa Constantine, Alghero, 2006). En Corse, on a pu voir ses œuvres au Musée de la Corse et au Frac Corse, à Corte, au Bastion de France, à Porto-Vecchio, au centre culturel Una Volta, à Bastia, et au Lazaret Ollandini, à Ajaccio. Sa première exposition personnelle date de 2001, au Musée du vin de Berchidda, en Sardaigne. Quatre ans plus tard, l'Ecole des Beaux Arts de Dijon accueillera son expo intitulée "POLICE". En 2007, ce sera "Un million et quarante. Quatrième anniversaire de l'art", dans le cadre des 24 heures pour célébrer l'art contemporain en France avec le soutien de la collectivité territoriale de Corse, la ville d'Ajaccio et le Musée Fesch. Côté collection publique, on peut citer la contribution de l'artiste au FRAC Corse avec la vidéo " L'âme hospitalière" (2002, 3 mn 35).

# LA FIN DES ARRÊTÉS MIOT

## ET LES MILLIONS D'EUROS INDUMENT PERÇUS

*Maître Trani, avocat au Barreau de Bastia, spécialisé dans le droit foncier et les questions fiscales intéressant la Corse, poursuit sa chronique consacrée aux arrêtés Miot dont le premier chapitre, intitulé «Le vide juridique», s'est ouvert, dans notre précédente édition. Il propose ici au lecteur d'entrer dans le détail de la loi du 22 janvier 2002 qui, «élaborée dans les circonstances relatives (cf. L'Informateur Corse Nouvelle n°6213), a décidé de la suppression progressive de ce régime fiscal, les nouveaux textes prévoyant dans le temps une harmonisation avec le droit commun».*



*L'avocat Jean-Paul Trani*

**RESTRICTIONS.** Pour les successions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2012, les immeubles et droits immobiliers situés en **Corse** sont exonérés de droit de mutation par décès.

L'exonération n'est pas applicable aux biens acquis à titre onéreux depuis le 23 janvier 2002.

L'exonération n'est applicable aux biens pour lesquels le droit de propriété du défunt n'a pas été constaté antérieurement par un acte régulièrement transcrit ou publié qu'à la condition que les attestations notariées relatives à ces biens soient publiées dans le 24 mois du décès.

En cas de non respect de cette condition, les héritiers donataires, légataires ou les ayants droit à titre gratuit, sont tenus d'acquiescer, dans le mois suivant l'expiration du délai de deux ans, les droits de mutation dont la transmission par décès a été dispensée ainsi qu'un droit supplémentaire de 1% et des intérêts de retard.

Pour les successions ouvertes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2017, l'exonération ne portera que sur la moitié de la valeur des biens.

Elle sera supprimée à compter de 2018.

Il résulte de ces nouvelles dispositions que les droits de succession seront, en Corse, harmonisés sur la législation de la France continentale complètement à partir de 2018. De plus, les exonérations actuelles ne s'appliquent qu'aux acquisitions antérieures au 23 janvier 2002 à moins que l'on fasse valoir que pour les exonérations incluses entre janvier 2002 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les arrêtés MIOT n'ayant pas été expressément abrogés par la Loi du 22 janvier 2002, celles-ci pourraient éventuellement toujours bénéficier d'une exonération de fait, ce qui, il faut le reconnaître, ne correspond pas à la volonté du législateur qui doit être prise en compte en matière d'interprétation des Lois. Par conséquent, tout le patrimoine susceptible d'être exonéré jusqu'en 2018 a été figé au 23 janvier 2002.

**DÉLAIS INTENABLES.** Le délai pour déclarer une succession est, en France continentale, de six mois.

Il est porté en Corse à vingt quatre mois, pour les successions comportant des immeubles et droits immobiliers situés en

Corse même si celle-ci comporte des biens situés sur le continent, ouverte jusqu'au 31 décembre 2012.

Le délai spécial n'est pas applicable aux biens acquis à titre onéreux depuis le 23 janvier 2002.

Le délai spécial n'est applicable aux déclarations de successions comportant des immeubles ou droits immobiliers situés en Corse pour lesquels le droit de propriété du défunt n'a pas été constaté antérieurement à son décès par un acte régulièrement transcrit ou publié qu'à la condition que les attestations notariées relatives à ces biens soient publiées dans les vingt-quatre mois du décès.

Le non respect du délai spécial est sanctionné dans les conditions du droit commun. Toutefois une majoration de 10% n'est applicable qu'à compter du septième mois suivant l'expiration du délai spécial.

Les sanctions pour déclaration de succession tardive ne s'appliqueront pas aux successions ouvertes antérieurement au 23 janvier 2002.

Le respect du délai de deux ans à compter du décès pour établir l'attestation notariée



immobilière ne pourra, dans la plupart des cas, être respecté, ce qui entraînera des pénalités particulièrement injustes.

En effet, les biens immobiliers en raison de la persistance de la situation d'indivision ne sont souvent pas attribués, la publication des actes notariés à la conservation des hypothèques n'étant obligatoire que depuis 1955, il n'est généralement pas possible, dans un si bref délai, d'établir avec certitude un titre de propriété en vue de la rédaction de l'attestation requise.

En cas de contentieux sur le bien, soit de partage, soit de revendication de propriété, le délai ne pourra, également, être tenu.

Il a été imaginé, dans la pratique, de permettre aux Notaires de créer un titre de propriété par publication dans les journaux, ce qui a valeur d'information, mais non de portée juridique car n'empêchant naturellement pas la contestation d'un tiers sur le bien objet de la création.

**CONSÉQUENCES NÉFASTES.** Des dispositions de portée relative en vue de faciliter

le règlement des indivisions ont été prises par la Loi n° 85-1403 du 30 décembre 1985 intégrées à la Loi de finance de 1986 et régulièrement confirmée exonérant du droit de partage, qui est de 1,10%, à hauteur de la valeur des immeubles situés en Corse, les actes de partage, de succession et de licitation de biens héréditaires établis jusqu'au 31 décembre 2012.

Cette exonération s'applique à condition que l'acte soit authentique et précise les références du texte prévoyant l'exonération.

Le régime de faveur s'applique également aux cessions de droits successifs.

Les procurations, attestations notariées et actes de notoriété établis jusqu'au 31 décembre 2012 en vue de régler les indivisions successorales d'immeubles situés en Corse, sont exonérés de toute perception au profit du Trésor.

L'application de ces dispositions, qui entraîneront une perception pour la valeur de moitié à compter du 1er janvier 2013 et pour la totalité à partir du 1er janvier 2018 des droits de succession, provoquera la perte de

notre patrimoine foncier ; les Corses, contraints de vendre pour régler leur droit de succession, n'auront pas les moyens d'acheter le patrimoine mis en vente à des prix hors de leur possibilité financière.

Situation d'autant plus inacceptable moralement que l'administration fiscale a perçu indûment, pendant de nombreuses années, des droits de succession de manière absolument illégale puisque fondée sur une valeur cadastrale qui a été jugée inapplicable.

Or, les contribuables ayant versé indûment ne pourront, la prescription de quatre ans du droit commun étant largement acquise par l'administration, espérer être remboursés des sommes leur ayant été indûment prélevées, sauf à engager dans les conditions de droit commun la responsabilité de leur Notaire qui, dans ce cas, devra être garantie par la contribution de l'État et de l'Administration qui a enregistré sciemment des déclarations irrégulières et perçu des sommes importantes en toute illégalité.

## MOSAÏC'ACTU

PAR MARIUS MURACCIOLI

### ● DES VILLAGES QUI BOUGENT

Pour ne pas être coupé du reste du monde par voie postale, le village de **Rutali**, dans le **Nebbiu**, n'y est pas allé par quatre chemins. Il en a choisi un : aide-toi et le ciel t'aidera... Sa poste était fermée depuis le 31 décembre 2009. Qu'à cela ne tienne ! A peine quatre mois après, le maire, **Dominique Maroselli**, et la population ont inauguré le premier **Relais Poste de Corse**. Un service de base, mais bien utile, assuré par un privé, le propriétaire du bar **A Funtana**.

A **Pino**, dans le **Cap Corse**, c'est le sport qui a servi de stimulant. Le village a bougé et de quelle manière ! **Pierre Bartoli**, le président de l'**AJB**, est rempli d'estime et de reconnaissance pour les organisateurs des «**1<sup>ères</sup> Foulées**» qui n'ont pas été avares d'efforts pour que l'athlétisme soit élevé au rang qui est le sien : un sport éminemment formateur, et un spectacle varié laissant souvent la place à la beauté du geste. Pour cela, il a fallu transformer le stade du village, le «**Stade des Moines**», en un temps... record. Le résultat en a subjugué plus d'un...

### ● OSMOSE

Après 17 ans sous l'éteignoir, l'**OM** a reconquis la place qui doit être la sienne,

en haut du tableau, dans le **championnat de France de football de Ligue 1**. Les **Marseillais** sont cette année champions. L'entraîneur, **Didier Deschamps**, qui a déjà soulevé un trophée sur la **Cannebière**, celui de la **Coupe d'Europe**, est-il le principal artisan de cette réussite ? Il a su, comme ont dit, galvaniser les troupes, et faire, comme on l'attend d'un «*coach*», le bon choix sur le terrain. Les joueurs ont su répondre à ce que leur entraîneur attendait d'eux : marquer des buts, ce qu'un certain sélectionneur national n'a jamais compris. Les rouages dans le fonctionnement du club semblent bien huilés. Le public, lui, est toujours présent pour soutenir son équipe. On n'en attend pas moins de supporters connus pour leur passion exacerbée.

### ● RÊVER A UNE VIE IDÉALE

Pour être heureux, le personnage principal du roman de **Laurent Gounelle** «*L'homme qui voulait être heureux*», sorti en collection **Pocket**, ne va pas au **stade Vélodrome**. Alors qu'il était en vacances à **Bali**, il a consulté un vieux guérisseur dont le diagnostic a été formel : il est en bonne santé, mais pas... heureux. Les expériences vers lesquelles il le conduit vont bouleverser sa vie, en lui donnant les clés d'une existence à la

hauteur de ses rêves. «*Je repensai à la demande du sage de rêver à une vie idéale où je serais heureux. J'avais besoin d'un peu de temps pour me mettre dans la peau de quelqu'un pouvant vraiment tout se permettre et imaginer à quoi ressemblerait sa vie. On n'a pas ce genre de considérations tous les jours. Personnellement, j'avais plus l'habitude de remarquer chaque jour ce qui n'allait pas dans ma vie, que de penser à ce que je voudrais qu'elle soit.*»

### ● LA MAISON DES VIALE

Restons dans la littérature, car l'occasion nous en est donnée avec la disparition de l'écrivain et diplomate **Paul-Michel Villa** à l'âge de 82 ans. Agrégé d'italien, il avait fait l'essentiel de sa carrière à l'**AFP**, l'**Agence France Presse** à **Rome**. Homme érudit, il avait écrit des livres qui témoignaient de son humour et de son sens aigu de l'observation, comme «*L'Angleterre, un monde à l'envers*». Mais l'une des grandes passions de sa vie fut l'histoire de son île natale, la **Corse**, qui lui inspira plusieurs ouvrages. On se souviendra du récit historique «*La maison des Viale*», une fresque à travers la vie des quatre frères **Viale**. L'ouvrage plusieurs fois réédité est toujours disponible.

# ANDRÉ PACCOU, DE

*« Il faut revenir à la justice ordinaire et*

*Depuis quelques jours sur Internet\*, mais pas seulement, une pétition circule et de nombreux citoyens apportent leur soutien à Patrizia Gattaceca soupçonnée d'avoir hébergé durant sa fuite Yvan Colonna, condamné pour l'assassinat du Préfet Claude Erignac en 1998. L'enseignante et chanteuse doit comparaître du 19 au 26 mai prochain, aux côtés de quatre autres personnes, devant le tribunal correctionnel de Paris pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" et "recel de malfaiteur". Ainsi le Manifeste de la désobéissance à la justice d'exception a-t-il vu le jour, comme nous l'explique André Paccou, délégué de Corse et membre du Comité central de la Ligue des droits de l'Homme. Rencontre...*

► **André Paccou, qu'est-ce qui a incité la Ligue des droits de l'Homme de Corse à initier un « Manifeste de la désobéissance à la justice d'exception » ?**

Par cette démarche, nous voulons, d'une part, affirmer notre solidarité avec Patrizia Gattaceca qui revendique avec courage le fait d'avoir hébergé Yvan Colonna. Nous voulons également nous mobiliser contre la justice d'exception au travers d'une dénonciation renouvelée de la loi antiterroriste, et plus précisément rappeler que le chef d'accusation "association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste" retenue contre Patrizia est un véritable fourre-tout. En l'occurrence, il associe Patrizia à une terroriste. C'est aberrant ! Nous rappelons aussi le contexte qui prévalait en Corse au lendemain de l'assassinat du Préfet Erignac : un contexte de répression dans lequel la justice d'exception s'est particulièrement épanouie avec des centaines de personnes interpellées, des dizaines d'interventions brutales de la police antiterroriste, des détentions provisoires par dizaines, parfois de 18 mois, sans aucune charge retenue contre les personnes concernées... Enfin, ce texte rappelle qu'au moment des faits que l'on reproche aujourd'hui à Patrizia et aux quatre personnes appelées à comparaître dans le même procès, le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, avait gravement porté atteinte au droit à la présomption d'innocence d'Yvan Colonna. Ce manquement grave aurait dû le conduire devant la Cour de justice de la République.

► **Ce texte se présente également sous la forme d'une pétition. Pour l'heure, combien de personnes ont adhéré à votre démarche ?**

Pour l'instant, 800 personnes ont adhéré à ce manifeste. 800 personnes ont dit "nous aussi, nous aurions désobéi à la loi antiterroriste, à l'arbitraire, nous aussi, nous aurions hébergé Yvan Colonna". Il s'agit déjà, pour nous, d'un succès. Le manifeste sera soumis à signatures jusqu'à l'ouverture du procès. Ce manifeste a été initié par 5 personnalités : Marie-Christine Vergiat et François Alfonsi (députés

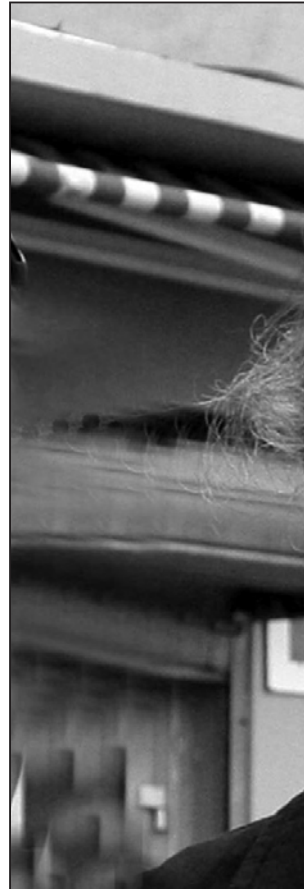
européens), Philippe Gatti (ancien Bâtonnier d'Ajaccio), Gaston Pietri (Prêtre) et moi-même, membre du Comité central de la Ligue des droits de l'Homme (LDH). Depuis, il a été signé par des syndicalistes comme Alain Mosconi et Noël Zicchina, des élus municipaux et territoriaux, des Universitaires de Corse dont le Président Antoine Aiello. Permettez-moi aussi d'exprimer une certaine fierté devant les signatures de dizaines de responsables régionaux et nationaux de la LDH dont le 1<sup>er</sup> d'entre nous, Jean-Pierre Dubois, Président national.

*« INCONTESTABLEMENT, LA JUSTICE D'EXCEPTION NE CORRESPOND PAS AUX NORMES DÉMOCRATIQUES TELLES QUE DÉFINIES DANS L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME QUI ÉNONCE CE QU'EST UN PROCÈS ÉQUITABLE. »*

*ANDRÉ PACCOU*

► **Sachant que Patrizia Gattaceca doit comparaître, avec quatre autres personnes devant le tribunal correctionnel de Paris du 19 au 26 mai prochain, pour avoir hébergé Yvan Colonna lors de sa cavale, qu'espérez-vous concrètement à travers cet appel à la mobilisation ?**

Cet appel à la mobilisation exprime avant tout le refus de l'arbitraire, aujourd'hui avec Patrizia, demain avec d'autres. Nous comptabiliserons l'ensemble des signatures en soutien à Patrizia la veille de





# LA LDH DE CORSE

*au respect des droits de l'homme»*



**André Paccou porte haut et fort des revendications de justice partagées par les quelque 800 personnes signataires de la pétition initiée par la LDH**

son procès. Elle en usera comme elle l'entend pour se défendre devant les juges. Nous disons bien dans ce texte que nous sommes nombreux à pouvoir témoigner d'événements graves qui se sont produits en Corse au lendemain de l'assassinat du

Préfet Erignac. Une violente poussée de fièvre répressive de l'État qui a complètement déstabilisé l'État de droit et qui s'est conclu par la condamnation d'un Préfet – en l'occurrence Bernard Bonnet – par la justice. Certains signataires nous ont également fait

savoir qu'ils seraient présents pendant l'audience. Nous avons sensibilisé les médias nationaux lors d'une conférence de presse au siège national de la LDH à Paris en présence de Patrizia Gattaceca. Ce procès ne pourra pas se dérouler dans l'anonymat et l'indifférence qui sont les meilleurs alliés de l'arbitraire.

► **D'autant qu'à votre sens, le système français est en infraction avec les normes juridiques européennes sur le procès équitable...**

Vous faites ici référence à l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui énonce ce qu'est un procès équitable. Incontestablement, la justice d'exception ne correspond pas à ces normes démocratiques, ce que disent par ailleurs des ONG internationales comme la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) ou Amnesty International. Atteintes à la présomption d'innocence, aux droits à la défense et donc inégalité des armes entre la défense et l'accusation, lien étroit avec le Ministère de l'Intérieur et donc non-respect du principe de séparation des pouvoirs, entre le judiciaire et l'exécutif... Tout a été observé et écrit. Il faut donc abroger la loi antiterroriste et supprimer la section antiterroriste du Parquet de Paris. Il faut en revenir à la justice ordinaire et au respect des droits.

(\*) *Le manifeste de la désobéissance à la justice d'exception initié par la Ligue des droits de l'Homme de Corse est consultable sur Internet, à l'adresse <http://www.ldh-corsica.org>*

## Pétition en ligne

« En désobéissant à une justice d'exception aux pouvoirs exorbitants, démultipliés dans un contexte où la répression fut érigée en norme, Patrizia a exprimé ce que nous aussi condamnions et continuons à combattre : l'arbitraire. En agissant de la sorte, elle a rappelé l'exigence que nous partageons, d'un respect des droits qui fondent l'état de droit démocratique. Nous aurions aussi désobéi. » : cette déclaration fonde le Manifeste de la désobéissance à la justice d'exception qui peut être téléchargé sur [www.ldh-corsica.org/jahia/webdav/site/LDH/.../manifeste-signatures.pdf](http://www.ldh-corsica.org/jahia/webdav/site/LDH/.../manifeste-signatures.pdf)

10

## AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 06/05/2010,  
- Monsieur Jean Pierre PACERO, né le 26/10/1949 à MARSEILLE (13), de nationalité française, domicilié 57, Rue Fesch 20000, célibataire majeur,

### A VENDU A :

- La Société "DOMIE CUIRS", SARL au capital de 2.000 euros, dont le siège social est Immeuble Le Camélia, Résidence des Crêtes, Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 518 951 009 représentée par sa gérante Mme Dominique PAOLI (épouse TORTI),

Un fonds de commerce de "Négoce de confection", sis 55, Rue Fesch 20000 AJACCIO,

Moyennant le prix de Quatre Vingt Mille euros (80.000 euros),  
L'entrée en jouissance a été fixée au 06/05/2010.

Les oppositions éventuelles seront adressées, au cabinet de Maître Patrick MARCIALIS, Avocat, domicilié 2, Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial 20090 AJACCIO,

Pour insertion,

05

## SODIPRIM

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : c/o Cabinet Gérard CLAIR  
Bd Wilson - Immeuble Les Remparts  
20260 Calvi (Corse)  
494 775 927 RCS Bastia

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 1er janvier 2010, il résulte que :

Le siège social a été transféré à compter du 01/01/2010 de Calvi (Corse), c/o Cabinet Gérard Clair, Bd Wilson, Immeuble Les Remparts, à 1 La Citadelle, Haute-Ville.

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

### Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 1 La Citadelle, Haute-Ville, 20260 Calvi.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

09

## BOCCACCIO

SARL au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : 19 Rue Roi de Jérôme  
20000 AJACCIO  
RCS Ajaccio 422 343 764

## CHANGEMENT DE GERANCE

Suivant Procès Verbal de l'AGO du 26/04/2010, il a été décidé de nommer Mr Claude, Jean Baptiste ROTOLONI, né le 27 mars 1952 à AJACCIO (2A) demeurant: 2, rue Saint Claire 20000 AJACCIO nouveau gérant de la SARL "BOCCACCIO" à compter du 26/04/2010, en remplacement de Mr Alexandre ROTOLONI, démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis,

02

## COMMUNE DE TASSO

### AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

#### 2ème insertion,

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de TASSO du 9 avril 2010, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 26 avril 2010 au 25 mai 2010 inclus.

Monsieur SAULI Jean Olivier Ingénieur Technique Principal Honoraire de la DDE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

#### Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la Mairie de TASSO aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de TASSO, lequel les annexera au registre. Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de TASSO les jours suivants :

- o Le Lundi 26 avril 2010 de 09 h à 12 heures
- o Le vendredi 7 mai 2010 de 14 h à 17 heures
- o Le lundi 17 mai 2010 de 09 h à 12 heures
- o Le mardi 25 mai 2010 de 14 h à 17 heures

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date d'expiration de l'enquête, seront tenus à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

04

## Maître Antoine ALESSANDRI

Avocat au Barreau de Bastia  
5, rue César Campinchi - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 07 80 - Fax : 04 95 32 88 85

# VENTE

### LE JEUDI 17 JUIN 2010 A ONZE HEURES

A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de Bastia, Palais de Justice Rond Point de Moro Giafferi, 20200 Bastia, il sera procédé à la requête de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE, dont le siège social est 6, Avenue de Paris, 20000 Ajaccio, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles sis :

Commune de VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse)

Une maison et les parcelles cadastrées :

- Section B n°232 d'une contenance de 02a 90ca
- B n°231 d'une contenance de 06a 20ca
- B n°230 d'une contenance de 02a 13ca
- B n°766 d'une contenance de 01a 93ca
- B n°774 d'une contenance de 00a 08ca
- B n°776 d'une contenance de 00a 48ca
- B n°771 d'une contenance de 01a 56ca

Mise à prix : .....230.000 euros  
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia, où il peut être consulté. Etant notamment précisé que les enchères seront reçues uniquement par avocat inscrit au Barreau de Bastia, que l'avocat de tout enchérisseur devra justifier de la consignation préalable entre ses mains d'une somme équivalente à la moitié de la mise à prix, du montant des frais préalables à la vente et des émoluments calculés sur la mise à prix.

13

## LE LOGIS CORSE

Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM  
Société Anonyme à capital variable  
Siège social : Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA  
RCS BASTIA 310 288 568

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8-1 du code de commerce, la société informe ses associés qu'au 28/04/2010, date de l'assemblée générale mixte, le nombre total de droits de vote était de 644 pour 144 596 parts sociales existantes.

14

## S.A. DU DOMAINE DE SPERONE

Société Anonyme au Capital de 184.000 euros  
Domaine de Sperone - 20169 Bonifacio  
RCS Ajaccio 338 418 296

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le MARDI 25 MAI 2010 à 11 H en nos bureaux de Paris - c/. GDSI - 156 Bd Haussmann, 75008.

#### Ordre du jour :

- \* Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2009,
- \* Quitus aux administrateurs.
- \* Affectation des résultats.
- \* Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.
- \* Approbation des conventions réglementées.
- \* Questions diverses.

Le Président,  
G. Dewez

18

## L'ALTO DI PINARELLO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.624 euros  
Siège social : Taglio Rosso - Route de Sotta  
20137 Porto-Vecchio  
442 339 586 RCS Ajaccio

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 23 avril 2010, dans "L'Informateur Corse Nouvelle" n° 6311,

Il fallait lire : "Mme TERRAZZONI Marie Antoinette Nadia"

Au lieu de : Mme TERRAZZONI Antoinette Nadia.

La gérance

07

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 06 Avril 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée à deux associés

**Dénomination sociale :** J'ABCA

**Siège social :** 1 rue Emmanuel Arène, 20000 Ajaccio

**Objet social :** Salon de thé, crêperie, sandwicherie, paninis, vente de glaces...

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date d'immatriculation

**Capital social :** 1000 euros

**Gérance :** Mademoiselle Natacha GALEANI demeurant au lotissement Saint Pierre de Cardo, 20167 Sarrola Carcopino et Monsieur Didier LEROU-GE demeurant à Ajaccio 20090, résidence Beaulieu bâtiment C avenue Kennedy, assurent la gérance.

La société est en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Les gérants.



## ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

**JEUDI 17 JUIN 2010 A 8 HEURES 30**

**AJACCIO**, Corse du Sud, "Valle de l'Escelle", la parcelle cadastrée AV 20 (61a 70ca), (et toutes constructions éventuellement y édifiées).

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et d'urbanisme et au rapport d'expertise, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

**Mise à prix** : .....52.000,00 euros  
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.  
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 6 mai 2010  
Pour extrait

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date du 7 mai 2010, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : CASA ALBINA CORSICA  
**Capital** : 2.500 euros

**Siège** : Lieu-dit Mulinu Suttanu, 20253 Patrimonio

**Objet** : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- Les locations meublées simples ou de tourisme, telles que chambres d'hôtes, gîtes, etc ..., la table d'hôtes ;

- La location d'espaces événementiels et d'accueil d'événements culturels ;

- L'accueil de groupe à visée pédagogique ;

- Les séjours à thèmes (gastronomie, oenologie, culture, patrimoine, terroir, etc ...);

- La vente de produits de la ferme et de tous produits locaux ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

\* la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, locaux divers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

\* la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

\* la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**Durée** : 99 ans

**Président** : Mme Barbara Ramel épouse Andreani demeurant Lieu-dit Mulinu Suttanu, 20253 Patrimonio.

**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

La location gérance consentie par Mme Elisabeth Rocca Serra à M. Marcel Gonzales, en date à Bonifacio du 1er mai 2009, du fonds de commerce de restaurant-pizzeria, situé à Bonifacio (20169), 4 rue Saint Dominique et immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 3401 233 531, a été résiliée le 30 avril 2010.

### Maître Claire

#### DAUDIN-BRANDIZI

Avocat au Barreau d'Aix en Provence  
Cabinet Secondaire :  
Zone d'Activités - RN 198  
20213 Penta-di-Casina

Par assemblée générale mixte du 30 avril 2010, les associés de la Société AS, Société Civile au capital de 91.926,76 euros, dont le siège est à Moriani-Plage, (20230), Villa Suertelo (402 141 840 RCS Bastia), ont décidé de nommer Monsieur Thierry Guelfucci demeurant à Moriani-Plage, (20230), Villa Suertelo, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Thierry Agostini, et de modifier l'objet social qui s'énoncera désormais ainsi "l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers".

### LOCATION GERANCE AVIS DE RESILIATION

Suivant acte sous seing privé en date du 06 mai 2010, Mr Jean Pierre PACE-RO et Mme Dominique PAOLI (épouse TORTI), ont mis un terme au contrat de location gérance concernant l'exploitation d'un fonds de commerce de "Négoce de confection", sis 55, Rue Fesch 20000 AJACCIO.  
Mme Dominique PAOLI (épouse TORTI), n'exploite plus ledit fonds de commerce à compter du 06 mai 2010.

Pour Avis,

### Société à Responsabilité Limitée SARL ALTO CUCINE

Siège social : Calvi  
Résidence Madonna di A Sarra  
Centre Commercial l'Arche

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 23/04/2010, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : SARL ALTO CUCINE

**Siège social** : Calvi (Haute-Corse), Résidence Madonna di A Sarra, Centre Commercial l'Arche.

**Objet** : Vente, pose, livraison et installations de cuisines, appareils ménagers, salle de bains, carrelage, porte, menuiseries, équipement intérieur et extérieur de la maison.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

**Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital social** : Mille cinq cents (1.500,00) euros divisé en 150 parts de 10,00 euros chacune, numérotées de 1 à 150 entièrement libérées et souscrites par chaque associé en représentation de son apport.

**Gérant** : M. Ghjorghju Robichon demeurant à Calvi, Casa di Macoa, les Collines Sainte Marie.

La durée du mandat est illimitée.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

### D.L.T

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Pianiccia - 20270 Tallone

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Tallone du 2 avril 2010, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 5 mai 2010, bordereau 2010/443, case n° 6, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

**Dénomination** : D.L.T. BIO

**Siège** : Pianiccia - 20270 Tallone

**Durée** : Soixante-dix ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 10.000 euros

**Objet** : La production, ainsi que l'achat et la vente de tous produits issus de l'agriculture biologique, et tout particulièrement la production d'agrumes "bio".

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique et libre.

**Président** : M. Bertrand De La Taste, demeurant 20270 Tallone.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Président

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : T.A.C

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Siège social** : Baie de Santa Giulia, B.P 24, 20137 Porto-Vecchio

**Objet** : - L'acquisition et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces valeurs mobilières ou participations et plus particulièrement, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations civiles, industrielles et commerciales.

- La gestion de son patrimoine mobilier et immobilier et la réalisation de toutes prestations administratives, techniques, financières, comptables et juridiques envers ses filiales.

- Toutes activités d'hôtellerie, et de para-hôtellerie.

**Durée** : 90 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital** : 4.634.850 euros

**Transmission des actions** : La cession d'actions est libre entre associés.

Elle fait l'objet d'un agrément pour toute autre cession.

**Présidence** : A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier Président, M. Antoine Albertini demeurant Route de Bonifacio, Lieu-dit Alzettu, 20137 Porto-Vecchio.

**Commissaires aux comptes** : Aux termes des statuts ont été nommés commissaires aux comptes, pour une durée devant expirer à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes du sixième exercice social :

- Titulaire : la SARL IFAC SUD EST, SARL au capital de 60.000 euros, dot le siège social est Résidence Ste Marthe, 1er étage Bureau n° 5, Route de Lyon, Boulevard Limbert, représentée par son gérant en exercice M. Georges Marre.

- Suppléant : M. Nicolas Leymonie, demeurant à Bagnols sur Ceze 30200, 19 avenue Général de Gaulle.

**Immatriculation** : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

### Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
Spécialiste en Droit Fiscal,  
Droit Commercial, Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 30/04/2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 03/05/2010, bordereau 2010/436, case n°3.

La Société TENTATIONS, SARL au capital de 2000,00 euros dont le siège social est 15, rue Napoléon, 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 495 036 436, représentée par Melle Zora Haoues.

**A cédé à :**

La Société M.G.E BOUTIQUE, SARL au capital de 9000,00 euros, dont le siège social est 15, Rue Napoléon, 20200 Bastia, immatriculée au RCS Bastia sous le n° 502 033 673 RCS Bastia, représentée par Mme Angélique Roncaglia, un droit au bail autorisant la vente de bijoux fantaisie et accessoires, sis et exploité 15b, rue Napoléon, 20200 Bastia, moyennant le prix de 15.000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30/04/2010.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au Cabinet de Maître Albert Pellegrini, Avocat, Port de Toga, 20200 Bastia.

Pour avis,

## INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.  
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



19

**P.M.D.R**

Société à Responsabilité Limitée  
en Liquidation  
Au capital de 7520 euros  
Siège : Chemin de la Serra  
Lieu-dit Villa - 20260 Calvi  
450 236 831 RCS Ile-Rousse

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 mars 2010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Martin Pierre, demeurant 158 rue Jacquart, 76140 Le Petit Quevilly, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 158 Rue Jacquart, 76140 Le Petit Quevilly. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ile-Rousse, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur

11

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION** : PAGI CORDELIERS  
**SIÈGE SOCIAL** : Chemin de Capo, 20137 LECCI

**OBJET** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,  
**DURÉE** : 99 ans

**CAPITAL** : 1000 euros  
**APPORTS EN NUMÉRIQUE** : 1000 euros

**GERANCE** : M. Nicolas RIOU-CATONNI, demeurant Chemin de Capo, 20137 LECCI

**CESSION DE PARTS** : libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Agrément préalable pour les autres personnes.

**IMMATRICULATION** : RCS Ajaccio.

Pour avis,

40

**SANTA GIULIA SUD CORSE**

SARL au capital de 90.000 euros  
Siège social : Baie de Santa Giulia  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio B 311 795 272

**ADDITIF**

Dans l'annonce légale n° 54, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" semaine du 23 au 29 avril 2010, n° 6311,

**Concernant** : "La résiliation du contrat de location gérance entre la société SANTA GIULIA SUD CORSE et la société SUD CORSE HOTELLERIE"  
**Il a été omis de mentionner les activités qui avaient été reçues en location gérance** : "Création et exploitation de centres de vacances et de toutes activités s'y rapportant".

Pour avis

24

**Me Etienne RISPAL**

Notaire  
84390 Sault

Additif à l'annonce parue dans le n° 6307 du 26 mars au 1er avril, sous le numéro 75, concernant la société ORXETA, en plus du changement de siège social, il fallait également ajouter :

"Par suite du décès du gérant : M. Didier Quint, demeurant à Saint Peter Port (Baillif de Guernesey - GY1 1RL), Woodford Cottage, Les Gravées. De nommer en qualité de nouveau gérant : M. Ivan Poitou-Paolini, demeurant à Ajaccio (20), 23 Avenue Impératrice Eugénie, Entrée 1".

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Me Etienne Rispal

30

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°66 parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » n° 6311 en date du 23 au 29 avril 2010

**Concernant** : « la location-gérance »  
**Il fallait lire** : « suivant acte S.S.P en date à Quenza du 1er avril 2010 enregistré à Quenza le 1 Avril 2010, Madame Gabino Marie-Antoinette demeurant quartier Ettori à Quenza 20122 à donné en location-gérance à Orsatti Maxence demeurant quartier Rocca-Serra à Quenza 20122 un fond de commerce de débit de Boisson-Pizzeria à l'enseigne Café du centre sise et exploité à Quenza 20122 quartier Ettori pour une durée d'un an à compter du 1er Avril 2010 renouvelable par tacite reconduction »

**Et non** : « voir le texte publié dans l'annonce n°66 », comme écrit par erreur.

41

**SARL GN CONSTRUCTION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Embrt Taglio Rossu  
Route de sotta - 20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/05/2010, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : SARL GN CONSTRUCTION

**Capital social** : 10.000 euros

**Siège social** : Embrt Taglio Rossu, route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio.

**Début d'activité** : le 15/05/2010

**Forme** : SARL

**Durée** : 99 ans

**Objet** : La création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce d'entreprise générale du bâtiment et de travaux publics et de tous travaux du bâtiment, terrassement, maçonnerie, démolition, couverture, viabilité, dépannage urbanisme, entretien d'immeubles, construction d'immeubles, de maison, réparation d'immeubles et commerce de produits dérivés ; ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes.

**Gérance** : NONNA Giovanni Maria, née le 19 août 1944 à Sassari (Italie), de nationalité italienne, demeurant Embrt Taglio Rossu, Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis,  
la gérance

27

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE CORBARA**

**1ère parution**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2010123-0012 en date du 3 mai 2010, il sera procédé sur le territoire de la commune de Corbara, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur SASSO François, demeurant Villa Saint Antoine, 21 boulevard Benoit Danesi 20200 BASTIA, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Ville-di-Pietrabugno :

- vendredi 4 juin 2010 de 14h00 à 16h00
- mercredi 9 juin 2010 de 9h00 à 12h00
- mercredi 16 juin de 14h00 à 16h00
- vendredi 5 juillet 2010 de 9h00 à 12h

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la Mairie de Corbara, du 4 juin au 5 juillet 2010 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Corbara et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

28

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Marché de services à procédure adaptée (Articles 28 du C.M.P.)**

**1 : Nom et adresse de l'organisme acheteur** : Communauté de Communes du Cap Corse, Maison du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, Tel : 04.95.31.02.32, Fax : 04.95.31.75.85, adresse internet : cc.capcorse@wanadoo.fr

**2 : Objet du marché** :  
Conception et impression des documents promotionnels suivants :  
Programmes des fêtes (8 000 exemplaires)  
Sets de table (120 000 exemplaires).

**3 : Critères de choix de l'offre** : Le prix.

**4 : Date et heure limites de remise des offres** : Le mardi 25 mai 2010 à 12 heures

**5 : Date d'envoi du présent avis** : Le lundi 10 mai 2010.

**6 : Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu et les candidatures et offres doivent être transmises** : la même que celle mentionnée au 1

33

**C.A.N.I.C.O.**

Coopérative Agricole d'Approvisionnement du Nord de l'Ile et de la Côte Orientale  
CASAMOZZA - BP 1 - 20290 LUCCIANA  
Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019  
Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36  
si.canico@wanadoo.fr

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CANICO qui se tiendra dans les locaux de la Coopérative à CASAMOZZA le :

**Jeudi 27 mai 2010 à 18 h 00**

**ORDRE DU JOUR** :

- Rapport du Conseil d'Administration
  - Examen des comptes de l'Exercice 2009
  - Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial
  - Affectation des résultats
  - Constatation de la variation du Capital Social
  - Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
  - Renouvellement du tiers des Administrateurs : BETTELANI E. - MORAZZANI C. - EWALD E. - ALBERTINI I.
- N.B.** : Tout Coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la Coopérative à CASAMOZZA les comptes de l'Exercice 2009 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Casamozza, le 10 mai 2010  
Le Président : E. BETTELANI



36

**SCI MEDIFED**

Société Civile de Droit Commun  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Rue Toussaint Culioli  
20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 5 mai 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI MEDIFED  
**Forme :** Société Civile de Droit Commun  
**Siège social :** Rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio  
**Objet :** La prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, groupement ou autres structures juridiques ; toutes prestations en matière administrative, financière et de direction, ainsi que toutes prestations de services aux entreprises ; et d'une manière générale toutes opérations financières, commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Durée :** 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.  
**Capital :** 2000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire.

**Gérance :** M. Ange Cucchi demeurant Rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés.

**Immatriculation** de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La gérance

08

**PERSPECTIVES  
ET CONSEILS**

Société à Responsabilité Limitée  
d'Expertise Comptable  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Résidence U Centru,  
Route de Bastia - 20137 PORTO VECCHIO  
R.C.S. Ajaccio B 451 551 329

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2010, M. Gilbert VIVIER, demeurant à TOULON (83200), 285 Avenue de Gai Coteau, La Collinière, a été nommé Gérant en remplacement de M. Simon TORRE, demeurant à AJACCIO (20000) 97 Cours Napoléon, démissionnaire, à compter du 10 avril 2010.

**RCS :** AJACCIO.

Pour avis,

35

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial  
Droit des Sociétés  
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia  
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

**SOCIETE HOTEL THALASSA**

S.A.S au capital de 137.205,00 euros  
Siège social : Pietranera  
20200 San Martino di Lota  
496 620 105 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'A.G.O en date du 10 mai 2010, il résulte que M. Jean ROSSI, demeurant à Malacini, Quercitello, 20237 La Porta, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Marc GRECO, démissionnaire.

Pour avis,  
Le Président

47

**SCI M-G**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/05/2010 fait à Biguglia, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination :** M-G  
**Siège social :** Chez Moniseur Goncalves-Guimaraes Antonio, 4 Allée des Rossignols, 20620 Biguglia.

**Objet :** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion de tous biens immobiliers à usage professionnel ou d'habitation destinés à la location nus ou meublés.  
Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 1000 euros intégralement libéré.

**Gérance :** M. Goncalves-Guimaraes Antonio, associé, né le 24/12/1961 à Lisbonne (Portugal) demeurant 4 Allée des Rossignols, 20620 Biguglia, de nationalité française pour une durée illimitée.

**Immatriculation :** au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
la gérance

38

**EURL LA CIGALE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 175.000 euros  
En cours de formation  
Lieu-dit Porto - 20150 Ota

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

**Dénomination :** LA CIGALE  
**Capital :** 175.000 euros divisés en 350 parts sociales d'un montant de 500 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

**Siège :** Lieu-dit Porto, 20150 Ota  
**Objet :** Restauration sur place et à emporter, location d'automobiles, de motocyclettes, de mobylettes, de vélos, de scooters, de pédalos et de matériel de plage et Point Chaud.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Gérant :** M. Bartoli Antoine est désigné statutairement en qualité de gérant associé pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Fait à Ota, le 11 mai 2010,  
M. Bartoli, gérant

**CREATEURS  
D'ENTREPRISE**

**Pour une  
information,  
juste**

**Abonnez-vous**

48

Office Notarial du Vésinet (Yvelines)  
**Me Louis AUSSEDAT**  
**Me Frank THIERY**  
**Me Guillaume LIGET**  
75 rue Henri Cloppet  
78110 Vésinet

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte authentique en date du 4 mai 2010, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CHRIHEL  
**Capital :** 755.300 euros divisés en 755.300 parts de 1 euro chacune.

**Apports :**  
**Apports en numéraire :** 350.000 euros  
**Apport en nature :**

- A Porto-Vecchio (20137), 252 Lotissement "Marina di Fiori", une maison sur le terrain cadastré section AL n° 133, lieu-dit Marina di Fiori, d'une superficie de 13 ares et 81 centiares, d'une valeur de 400.000 euros.

- A Porto-Vecchio (20137), Lotissement "Marina di Fiori", sur un terrain cadastré section AL n° 243, Lieu-dit "Marina di Fiori", d'une superficie de 3 hectares 33 ares : 2/1.000èmes indivis du lot numéro 3 et 1/1.000ème indivis du lot numéro 2, le tout d'une valeur de 5.300 euros.

**Siège :** Porto-Vecchio (20137), 252 Marina di Fiori.

**Objet :** L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers et immobiliers.

**Durée :** 99 ans

**Gérance :** M. Christian Antoine Benigni, né à Marseille (13000), le 25 août 1958, demeurant à Levallois Perret (92300), 4 rue Voltaire et Mme Hélène Régine Jeanine Devillers, née à Douala (Cameroun) le 28 août 1952, demeurant à Le Vésinet (78110), 31 bis rue Villebois Mareuil.

**Immatriculation :** au RCS d'Ajaccio.

29

**TENTATIONS SARL**

Au capital de 2000 euros.  
15 B rue Napoléon - 20200 Bastia.  
RCS Bastia 495036436

A compter A.G.E du 30/04/2010: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire.

Liquidateur durée : liquidation: Haoues Zora, résidence 5 TH Avenue rue de Paratojo, 20200 BASTIA.

Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier: siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités : RCS Bastia.

43

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP e date du 10/05/2010 à Porticcio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** GM TP

**Siège social :** Immeuble Altu Mare Chemin de Rotagholo, Albitreccia, 20166 Porticcio.

**Objet :** La société a pour objet les travaux publics, petite maçonnerie, génie civil, VRD, terrassement, pose de canalisations.

**Durée :** 99 années  
**Capital :** 8.000 euros

**Gérance :** - Guy Giovannangeli, demeurant à Porticcio (20166), Lot 12 Scaglione. - Mathieu Casalonga demeurant à Porticcio (20166), Lieu-dit Rotagholo, Lotissement Altu Mare, Agosta Plage Albitreccia.

**Immatriculation :** au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis

23

**Maitre**

**Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**  
Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
32 Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél. 04.95.37.64.79 - Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 25 avril 2010, les associés de la société LES TOITS DE SANTA GIULIA, SARL au capital de 38.112,25 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 379 658 651, ont décidé de transférer le siège social de Chemin de Tenda, 20137 Porto-Vecchio à Bocca dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio à compter du 25 avril 2010.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

37

**AVIS D'APPORT  
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 1er mars 2010 à Ota, enregistré à Ajaccio, bordereau n° 2010/340 case n° 2 le 11/05/2010, M. Bartoli Antoine a apporté à l'EURL LA CIGALE, société à responsabilité limitée en formation, au capital de 175.000 euros, dont le siège est à Porto, 20150 Ota, un fonds de commerce mixte comportant une branche d'activité principale de restauration à l'enseigne "LA CIGALE" et une branche d'activité accessoire de locations de véhicules roulants exploités à Porto, 20150 Ota, immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 378 779 235, estimé à un montant de 204.068 euros, moyennant l'attribution de 350 parts de 500 euros chacune, également assortie d'une prime d'émission unitaire de 83,05 euros.

La société prend en charge le passif du fonds de commerce apporté d'un montant de 76.146 euros.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. L'apporteur déclare élire domicile auprès de ce tribunal.

Pour unique insertion,  
Le gérant

45

**Maitre**

**Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**  
Avocat à la Cour  
Spécialiste en Droit Fiscal  
32 Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél. 04.95.37.64.79 - Fax : 04.95.38.54.71

L'associé unique de la société RAPHAEL, SASU au capital de 37.000 euros, dont le siège est 2500 Route des Dolines, Zac des Bouillides, 06650 Valbonne (RCS Grasse 483 486 916), a décidé, en date du 20 avril 2010 :

- 1) - de transférer son siège 15 bis rue César Campinchi, 20200 Bastia, à compter rétroactivement du 19 avril 2010,
- 2) - de nommer Jean-Louis Albertini, demeurant 28 rue César Campinchi, 20200 Bastia, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter rétroactivement du 19 avril 2010, en remplacement de Jean-François Guinot, démissionnaire,
- 3) - de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant M. Paul Flach, Parc Technologique de Bastia, Z.A.E d'Erbajolo, 20600 Bastia, en remplacement de M. Eric Lucchini pour une durée de six exercices qui prendra fin à la date d'approbation de comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 4) - de procéder à la refonte des statuts. Mention sera faite au RCS de Bastia.

52

**CORSICA SOLE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : 20251 Pancheraccia Village  
509 986 030 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal du 29 mars 2010, les associés ont décidé de nommer à compter du même jour :  
- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Saint Germain Audit, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 1 Bd Saint-Germain, 75005 Paris, immatriculée sous le numéro 334 735 438 RCS Paris ;  
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, GCIC, SARL au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé 199 bis, Bd Saint-Germain, 75007 Paris, immatriculée sous le numéro 377 507 140 RCS Paris.  
Les inscriptions modificatives seront portées au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le Président

53

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 10 mai 2010, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination** : FREDOM  
**Siège social** : Lieu-dit Lustincone, 20253 Patrimoine

**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 500 euros

**Apports en numéraire** : 500 euros

**Gérance** : Mme Guichon Dominique, demeurant Hameau Frasciasca, 20253 Patrimoine.

**Cession de parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

Pour avis

51

**PANINI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : 9 Bd Général de Gaulle  
20200 Bastia  
401 117 955 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 6 mai 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean-Paul Pasqualini et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Robert Moracchini, demeurant La Porta, pour une durée illimitée.

La gérance

42

Est résilié à compter du 28 février 2010, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SAS SODI-GEST, ayant son siège social à Jonage (69330) 12 Ter Rue des Biesses, par BP FRANCE S.A au capital de 213.373.560,60 euros, dont le siège social est situé Bâtiment Cervier, 12 avenue des Beguines, 95866 Cergy Pontoise, 542 034 327 RCS Pontoise. Concernant le fonds de commerce de station service, sis et exploité à Ajaccio (20090) 29 cours Prince Impérial, dont BP France est propriétaire. Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 22/02/2007 à Ajaccio.

54

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

M.A.P.A.

**ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Commune de Borgo  
Centre Administratif - Route de la gare - 20290 BORG  
courriel : mairie-borgo@wanadoo.fr  
Tél. 04 95 58 45 45 - Fax 04 95 36 15 33

**OBJET DU MARCHÉ** : La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de services relatif la gestion du centre de loisirs sans hébergement de la commune de Borgo pour les enfants de trois à six ans et de sept à quatorze ans.

**Nomenclature CPV** : 92331210-5

**TYPE DE PROCEDURE** : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26, 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

**TYPE ET FORME DU MARCHÉ** : Marché unique.

**DUREE D'EXECUTION** : Le présent marché est conclu pour une période de douze (12) mois consécutifs à compter de la réception par le titulaire du marché de la notification prescrivant le début d'exécution de la prestation.

Le marché est susceptible d'être reconduit pour une période de douze (12) mois.

Les périodes d'ouverture du centre de loisir sont précisées au Cahier des Clauses Particulières.

**DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES**

Au plus tard le 07 Juin 2010 à 11h00. A la Mairie de Borgo (Adresse susvisée).

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 07 Juin 2010.

**MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E.** : Le D.C.E. sera remis gratuitement aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse ci-dessus mentionnée).

**CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

**MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT** : Budget propre de la commune de Borgo, paiement par mandat administratif dans le délai global indiqué par l'article 98 du code des marchés publics.

**FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE** : En cas d'attribution à un groupement d'entreprises, la commune de Borgo impose la forme d'un groupement solidaire.

**LANGUE** : Les offres doivent exclusivement être rédigées en Français.

**MONNAIE** : La personne publique informe qu'elle souhaite conclure le marché en euro  
**JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT** : Celles indiquées dans le règlement de la consultation.

Renseignements concernant la situation propre du soumissionnaire et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46, 47 et 52 du code des marchés publics).

**CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

\* Valeur technique appréciée au regard du mémoire : 60%

- 40% appréciés au regard du projet proposé

- 20% appréciés au regard de la méthode de travail organisationnelle

\* Prix de la prestation : 40%

**POINTS DE CONTACT POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Adresse sus mentionnée

Tél : 04 95 58 45 45 - Fax : 04 95 36 15 33

Courriel : mairie-borgo@wanadoo.fr

**INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS ET DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE RECOURS**

Tribunal Administratif

Chemin Montepiana - 20200 BASTIA, France

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel (e-mail) : greffe.ta-bastia@juradm.fr

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** : Le 11 Mai 2010.

56

**MAIRIE DE CHIATRA**

20230 CHIATRA DI VERDE

Tél. 04.95.38.82.09 - Fax : 04.95.38.05.37

**AVIS D'ATTRIBUTION**

**Objet du marché** : Réfection en partie de la ruelle du milieu du village

**Mode de passation** : Procédure adaptée (art. 28 du CMP)

**Critères d'attribution** :

1 - Valeur technique des prestations et références des entreprises : 40 %

2 - Prix : 40 %

3 - Délai d'exécution : 20 %

**Attribution du marché** : SARL C.B.T.P, route de Poggiole, 20230 San Nicolao

**Montant du marché** : 73.780,20 euros

**Date d'attribution du marché** : 11 mai 2010

**Nombre total d'offres reçues** : 3

**Date d'envoi du présent avis** : 11 mai 2010

Le Maire,  
P. Maurizi

**email : al@informateurcorse.com**

39

**CHIARA LUNA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social : Clos des Chênes  
Route de Pietramaggiore  
20260 Calvi (Corse)  
440 379 964 RCS Bastia

D'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 30 octobre 2009, il résulte que l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal

57

**Henri PINNA****Joseph MELGRANI****Paul CUTTOLI****Louis-Valéry VERGEOT**

Notaires associés

6 Bd Sylvestre Marcaggi

20000 Ajaccio

Tél. 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

Suivant acte reçu par Me Joseph MELGRANI, Notaire associé, le 6 mai 2010, enregistré à Ajaccio S.I.E le 11 mai 2010, bordereau 2010/341 case n° 1, ext. 858, M. Jean-Martin ALESSANDRI, commerçant, demeurant à Ajaccio (20000), 13 Bd François Salini, a cédé à M. Philippe Michel LUCCIONI, militaire en retraite, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence Casabianca, Villa 48, rue du Fort.

Un fonds de commerce de presse, loto lui appartenant, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs, exploité dans des locaux sis à Ajaccio (20000), 8 bis Cours Général Leclerc, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 353 985 567, et identifié à l'Institut National de la statistique et des études économiques sous le numéro Siret 353 985 567 00018.

Ensemble les éléments corporels et incorporels, à l'exclusion des marchandises.

Moyennant le prix de 91.470,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour la totalité.

Jouissance : le 6 mai 2010

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à Ajaccio, 6 Bd Sylvestre Marcaggi, en l'étude de Maître Joseph MELGRANI, ou domicile a été élu.

Pour unique insertion

55

**SHRC**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : 20230 Poggio Mezzana  
(Haute-Corse)  
435 075 981 RCS Bastia

D'un procès-verbal de décisions de l'associé unique du 31 décembre 2009, il résulte que :

- M. Pierre François Semidei, demeurant à Paris (Ville de Paris) 37 rue des Mathurins, a été nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement de M. Paul Fratani, gérant démissionnaire.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le Représentant Légal



21

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio du 26 avril 2010, Mme Elisabeth Rocca Serra, demeurant 1 Vallon des Rochers, 16400 Puy-moyen, de nationalité française, née le 2 octobre 1968 à Bonifacio (Corse-du-Sud), mariée sous le régime de la communauté légale à M. Laguione, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Bonifacio le 1er août 1998, a donné en location gérance à M. Laurent Papi, demeurant chez M. Panconi Pascal, Moriani Plage, 20230 San Nicolao, de nationalité française, né le 11 octobre 1989 à Bastia (Haute-Corse), célibataire.

Un fonds de commerce de restaurant-pizzeria sis et exploité à Bonifacio (20169), 4 rue Saint Dominique, pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 401 233 531, pour une durée de douze mois à compter du 1er mai 2010, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En vertu de ce contrat, M. Laurent Papi exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis

46

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 05/05/2010, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : F2W Marketing Mobile  
**Objet** : En France et à l'étranger :

- La création, l'acquisition et l'exploitation, la location ou la gérance de tout fonds de commerce ayant pour activité la création, le développement, la gestion et l'exploitation, l'hébergement et l'animation de sites internet, plus particulièrement des sites de jeux sur internet et plus généralement toutes activités connexes et similaires.

**Siège social** : 15 Lotissement Sole e Mare, 20200 San Martino di Lota.  
**Capital** : 5.000 euros  
**Durée** : 99 ans  
**Gérance** : M. Christian Milani, demeurant 15 Lotissement Sole e Mare, 20200 San Martino di Lota.  
**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

44

**HORS NORME  
MEDITERRANEE SARL**

Au capital de 10.000 euros  
 Diamant 3 - 4 avenue de Paris  
 20000 Ajaccio  
 RCS Ajaccio 512 039 116

Aux termes d'une AGE du 31/03/2010, il a été décidé de transférer le siège social, à compter du 31/03/2010, du Diamant 3, 4 avenue de Paris, 20000 Ajaccio au 19 cours Napoléon, 20000 Ajaccio, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance

**INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE**  
**TEL : 04 95 32 04 40**  
**FAX : 04 95 32 02 38**

49

**COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE**

Casamoza - 20290 Lucciana  
 Tél. 04.95.36.05.74 - Fax : 04.95.36.10.90  
 contact@canc-fr.com

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU SAMEDI 29 MAI 2010**

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la Corse convoque l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes, de l'exercice clos le 31 août 2009, le samedi 29 mai 2010, à 10 heures, au siège social, à Casamoza.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 août 2009, et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes du dit exercice.
- Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes et conventions.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs.
- Election et renouvellement du mandat des administrateurs sortants.
- Approbation de la politique commerciale et engagements.
- Approbation des comptes de ventes.
- Programme Opérationnel 2010 et 2011.
- Constatation de la variation du capital social.
- Questions diverses.

Les documents et rapports peuvent être consultés 15 jours avant la tenue de la réunion, au siège social, à Casamoza.

Le Conseil d'Administration

50

**COMMUNE DE ZILIA****AVIS D'APPEL  
A LA CONCURRENCE****MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX**

- 1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
Commune de Zilia - 20214 Zilia - Tél. 04.95.62.71.59 - Fax : 04.95.60.54.68
  - 2 - Personne responsable du marché :** Le Maire
  - 3 - Objet du marché :** Fourniture et pose de fenêtres rénovations en PVC blanc à petits bois dans la Maison Communale.
  - 4 - Procédure :** Procédure adaptée (article 28 du CMP)
  - 5 - Modalités d'obtention du DCE :** Commune de Zilia - 20214 Zilia
  - 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
    - DC4, DC5
    - Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP
    - Références pour des travaux similaires
  - 7 - Critères d'attributions :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
    - 30 % : Prix des prestations
    - 20 % : Délai d'exécution
    - 50 % : Valeur technique de l'offre
- Présentation d'une coupe mannequin des fenêtres.
- 8 - Retrait du dossier :** Mairie de Zilia
  - 9 - Date limite de réception des offres :**  
Date limite de réception des offres : Mardi 25 Mai 2010 à 16 h 00
  - 10 - Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :**  
Mairie de Zilia - 20214 Zilia
  - 11 - Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11 Mai 2010.

Le Maire,  
Jacques Santelli

34

**C.A.N.I.C.O.**

Coopérative Agricole d'Approvisionnement du Nord de l'île et de la Côte Orientale  
 CASAMOZZA - BP 1 - 20290 LUCCIANA  
 Siret 783 037 476 00026 - APE 515L - Agrément 2019  
 Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36  
 si.canico@wanadoo.fr

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CANICO qui se tiendra dans les locaux de la Coopérative à Casamoza le :

**Jeudi 27 mai 2010 à 18 h 30**

**ORDRE DU JOUR :**

- Mise en harmonie des statuts avec les arrêtés du 23/04/2008 et 25/03/2009
- Modification de l'article 29

Casamoza, le 10 mai 2010  
Le Président,  
E. BETTELANI

26

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 7 mai 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 7 mai 2010, sous le bordereau n° 2010/453 case n° 5, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination** : SCL LM  
**Siège social** : 33 Bd Paoli à Bastia (20200).  
**Capital social** : 200,00 euros divisé en 100 parts de 2 euros,  
**Les co-gérants** : Mlle Anne-Christine Leccia demeurant Les Collines, n° 21 Allée des Palmiers à Furiani (20600).  
 Mlle Agnès Micheletti, demeurant Résidence Le Piaggia, route du Fort de Toga à Ville-di-Pietrabugno (20200).  
**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.  
**Objet** : Acquisition, propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers, plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers, et toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, à condition d'en respecter le caractère civil.  
**Immatriculation** : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Les co-gérants

31

**Tout Pour Lui**

SARL au capital de 8000 euros  
 Siège : Lieu dit Saint-Michel / BP5  
 20231 VENACO  
 RCS BASTIA : 501756670

L'AGE du 10 mai 2010, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

La gérance

25

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 17/04/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : NAVY IP  
**Siège social** : Furiani (Haute-Corse), Lieu-dit Chinchine  
**Objet** : - La conciergerie privée pour plaisanciers, particuliers, entreprises (l'organisation d'événements, de découverte de patrimoine, le ravitaillement au port ou en mer, l'aide pour démarches administratives, toutes prestations de services d'exception diverses : la livraison (par sous traitance) de fleurs de produits d'épicerie, d'articles divers - de produits cosmétiques - etc ...) et plus généralement la réalisation des tâches demandées ou la coordination des personnes assurant l'organisation et la réalisation des prestations dans les temps les plus conformes.  
 - Le désalage de bateaux, le nettoyage de chantiers, d'espaces bâtis ou non bâtis, l'entretien d'espace verts.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
**Capital** : 600 euros  
**Gérance** : M. Michèle Salvatorini, demeurant à Furiani (Haute-Corse), Lieu-dit Chinchine.  
**Immatriculation** : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal



# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Département de publication : 20A  
Travaux

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** Direction Générale des Services Techniques, direction des routes de Corse du Sud 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques.

**Objet du marché :** RN 196 - déviation de PROPRIANO - aménagement d'un réservoir incendie - génie civil et conduite.

**Type de marché de travaux :** exécution.

**CPV - Objet principal :** 45247270

**Objets supplémentaires :** 45111212

45111220

45111291

45112000.

L'avis implique un marché public.

**Caractéristiques principales :** Il s'agit de travaux concernant la construction d'un réservoir incendie à Viggianello, dans le cadre des travaux d'aménagement de la déviation de Propriano.

Refus des variantes.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** oui.

**Prestations divisées en lots :** non.

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :**

1er juin 2010.

**Cautionnement et garanties exigés :** chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% dans les conditions prévues aux articles 101,102 et 103 du Code des Marchés Publics. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse - chapitre 908 - article 2315 - opération 121270123 T.

Les prix sont fermes actualisables.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 35 jours

Paiement par virement conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** entreprise générale ou entrepreneurs groupés solidaires.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de participation :**

**Critères de sélection des candidatures :** les candidatures non admises sont les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43,44 et 45 du code des marchés publics.

**Situation juridique - références requises :** - Pour le candidat : Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site internet : <http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC 4.rtf>

- pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants:

La déclaration du candidat : La déclaration du candidat : (modèle Dc5 octobre 2008 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics : )

- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Capacité économique et financière - références requises : niveau minimum de capacité exigé:

Moyenne des chiffres d'affaire hors taxe des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale à 1 000 000 euros

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : - capacités techniques suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années (au moins 3 chantiers similaires), appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux en précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 %;

- prix : 40 %.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 8 juin 2010, à 16 heures.

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 10-DR2A-04.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10 mai 2010.

**Adresse à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation doivent être envoyés :** Collectivité Territoriale de Corse - Service du Courrier.

**Correspondant :** service du Courrier, 22, cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, tél. : 04-95-51-65-92.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Corse du Sud.

**Correspondant :** Valérie Ettori, 22, cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, tél. : 04-95-51-66-85, télécopieur : 04-95-51-66-27, courriel : [valerie.ettori@ct-corse.fr](mailto:valerie.ettori@ct-corse.fr), adresse internet : <http://www.corse.fr>.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Corse du Sud.

**Correspondant :** Valérie Ettori, 22, cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, tél. : 04-95-51-66-85, télécopieur : 04-95-51-66-27, courriel : [valerie.ettori@ct-corse.fr](mailto:valerie.ettori@ct-corse.fr), adresse internet : <http://www.corse.fr>.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Bastia Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de Corse Direction des Affaires Juridiques 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Éléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion :** 10-DR2A-04

**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

**Classification des produits :**

o Travaux de construction



# Atout Gourmet

## RESTAURANT TRAITEUR

### Cuisine Exotique et Traditionnelle

C.C Le polygone - Montesoro 20200

Bastia Tel 04.95.47.00.04

## FERMÉ LE DIMANCHE



## Tournoi de Vescovato

# L'Orezza Cup deuxième du nom s'affiche

Initié l'an dernier, l'événement qui lie la société des Eaux d'Orezza au tournoi des jeunes footballeurs de Foilelli est reconduit, ce qui met en exergue la volonté du président Mora d'investir l'image de la source du palais vert auprès des jeunes et du sport.

### Le football casincais, vecteur le plus tangible

Le nouveau directeur, **Jean-Paul Massiani**, en poste depuis le début de l'année, a donc rebondi favorablement à l'invitation des instances dirigeantes du club de l'**AS Casinca**, dans la préparation de la deuxième édition de l'**Orezza Cup**.

Une tradition aussi respectée du côté du **stade municipal de Foilelli** et un engagement tenu par la **Société des Eaux d'Orezza** en tant qu'actrice économique de la micro-région désireuse d'œuvrer dans l'accompagnement des jeunes.

«*Cette eau fait partie du patrimoine corse. Elle est l'avenir des enfants et il nous est apparu opportun de les intéresser à la fois à sa structure et à son développement*», a souligné le directeur.

Voilà donc débarqué sur le site des **eaux d'Orezza à Rapaghju**, l'ensemble de l'effectif benjamins avec son entraîneur **Marc Biamonte** et **André Leporati**, responsable de la logistique du tournoi pour une visite guidée des lieux par **Iviu Pasquali**. Visite élargie aux métiers de l'eau et à leurs débouchés afin de sensibiliser les enfants aux richesses de leur région.

Le partenariat **Orezza Cup** se joue sur la valorisation des deux parties. Pour **Jean-Paul Massiani**, le jeu en vaut la chandelle. Et de préciser : «*Il est de notre devoir de montrer aux jeunes que l'intérieur se développe avec des métiers à valeur ajoutée et que le travail d'équipe est primordial. Entre le football et Orezza, la complémentarité doit dépasser l'affiche de l'Orezza Cup*».

L'**Orezza Cup**, deuxième du nom, a tenu ses promesses.

Formant un plateau de qualité, les jeunes protagonistes des catégories poussins honneur et élite, benjamins, U15 honneur et élite, ont donné le meilleur d'eux-mêmes. N'oublions pas également les débutants dont la spontanéité ajoute à la fraîcheur, de ces rendez-vous du football.



### Le Palmarès

Côté palmarès, la formation de **Ghisonaccia** s'est imposée face à l'**AS Casinca** à l'épreuve des tirs au but (poussins honneur), **Bandol** a dominé le **Gallia Lucciana 3/0** (poussins élite), l'**EFB** a vaincu la **Costa Verde 2/0** (benjamins), **Luri** a pris le dessus sur le **GFCBL 2/0** (U15 honneur). L'**AS Porto Vecchio** s'est imposée contre la **Casinca 1/0** (U15 Elite).

## Tournoi des Jeunes du C.A. Bastia

# Furiani, E.C.B et A.S.P.V sur le podium

*Décidément, ces tournois de jeunes sont poursuivis par la malchance avec cette pluie constante qui a contrarié tous ces jeunes fermement décidés à montrer leur savoir-faire.*

**A**près ceux de l'EFB, Vescovato et d'autres, les **Cabistes** et tous ceux qui participaient à ce tournoi ont eux aussi connus cette mésaventure.

Toutefois, ce 7<sup>ème</sup> tournoi du CAB, qui bénéficiait du stade d'Erbajolo et de conditions de travail remarquables, n'a pas découragé tous ces jeunes, heureux de montrer au nombreux passionnés leurs réelles qualités.

Les débutants furent constamment applaudis et mirent en évidence lors de ce remarquable tournoi de belles dispositions. Malgré la pluie, ils allaient montrer au nombreux public qui avait envahi la tribune de bien belles possibilités. Les applaudissements qu'ils reçurent confirmèrent largement leur constante progression. C'est encourageant.

De leur côté, les poussins honneur et élite, ainsi que les benjamins honneur et élite allaient eux aussi montrer de bien belles facettes. Evoluant dans le meilleur esprit, tous montrèrent déjà que le football reste avant tout un jeu d'équipe apprécié et applaudi par un public émerveillé.



### POUSSINS HONNEUR

#### PORTO VECCHIO 1 – A.J. BIGUGLIA 0

Les jeunes **Porto-Vecchiaïes**, plus volontaires, ont réussi à se défaire d'une équipe bigugliaise qui tenta de rivaliser et de tenir tête à ces visiteurs qui finirent par obtenir le succès suite à une belle réalisation d'**Amine Boufra**.

### BENJAMINS HONNEUR

#### E.C BASTIA 1 - US CANNES LA BOCCA 0

Les jeunes **Bastiais**, volontaires à souhait, sont parvenus à arracher le trophée face aux **Cannois** qui n'ont pu remonter ce but de **José Aiello**. Une belle récompense pour les insulaires.



### POUSSINS ELITE

#### FURIANI AGLIANI 1 – EFB 0

Au cours d'une confrontation de très bonne facture, les jeunes **Furianais** sont parvenus, grâce à **Lisandru Fontana**, à s'octroyer un deuxième trophée face à des **Filantistes** qui se montrèrent, eux aussi, valeureux. Une finale qui a été très applaudie.

### BENJAMINS ELITE

#### FURIANI AGLIANI 1 - GALLIA LUCCIANA 0

Cette rencontre fut très indécise entre deux jeunes formations d'égale valeur. La victoire allait finalement sourire aux **Furianais**, lesquels profitaient d'un but de **Pierre-François Piazzoli** pour arracher la palme face à des rivaux qui furent de sérieux adversaires.

**meilleurtaux.com**

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- Assurances de prêts

AJACCIO  
Espace Finance  
Route de Mezzavia  
20090 Ajaccio  
04 95 10 67 14

BASTIA  
Imm Lucchetti  
Av de la Libération  
20600 Bastia  
04 95 48 16 04



\*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux. Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.



## Tournoi de Vescovato

# Le Challenge Giocante Casabianca

La journée de rassemblement des petits jeunes minis et babys dans la salle des sports «Charles Orlanducci» et placée sous la houlette du club local que Dumè Mitridati a, de nouveau, le grand bonheur de présider, a été une belle réussite.



Cette journée de challenge "Giocante de Casabianca" n'a laissé personne indifférent puisque les clubs de Haute-Corse ont répondu présents, notamment la Costa Verde, Furiani, l'EFOB et l'Inter Cortenais.

Une belle occasion pour la centaine de jeunes basketteurs de montrer leur passion pour cette balle orange et pour les licenciés

de s'habituer aux règles de l'arbitrage. Le tout se déroulant dans une ambiance très amicale et chère au club vescovatais qui prépare avec une grande détermination son grand tournoi annuel, lequel se déroulera les 5 et 6 juin prochain. Une compétition qui concerne les benjamins, benjamines, minimes garçons, cadets et cadettes. Seront également présents de nombreux clubs continentaux qui viendront, eux aussi,

rehausser l'affiche de cette compétition dont la qualité n'est plus à démontrer. Ce rendez-vous des basketteurs en herbe a donné le ton et le challenge «Giocante de Casabianca» a tenu toutes ses promesses. Reste à espérer à présent que les aînés qui seront présents au tournoi du 5 et 6 juin sauront, à leur tour, relever le défi. Ils ont, en tout cas, les moyens d'y parvenir.

## RENAULT KANGOO EXPRESS MAXI EXTRA SURÉQUIPÉ. PAS SURFACTURÉ.

OFFRES VALABLES JUSQU'AU 30 JUIN 2010



À partir de  
**12 000€<sup>HT (1)</sup>**  
SOUS CONDITIONS DE REPRISES  
- 700 €<sup>HT (2)</sup>  
SI VOTRE VÉHICULE A + DE 10 ANS

OU

À partir de  
**153€<sup>HT</sup> / mois<sup>(3)</sup>**

### CLIMATISATION - KIT MAINS-LIBRES BLUETOOTH - RADAR DE REcul - RÉGULATEUR-LIMITEUR DE VITESSE

(1) Prix conseillé pour un Kangoo Express Extra Maxi Grand Volume dCi 85 à 12 000 € HT incluant la remise Renault de 3 900 € HT et la prime à la casse Renault de 1 400 € HT, sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2180.06 au 07/04/2010 de 17 300 € HT. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Exemple de Crédit Bail sur 60 mois, pour un Kangoo Express Extra Maxi Grand Volume dCi 85 neuf, au prix remis de 12 000 € HT soit une remise de 5 300 € HT (incluant la prime Renault de 1 400 € HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destinée à la casse), par rapport au prix tarif conseillé N° 2180.06 du 07/04/2010 de 17 300 € HT avec un premier loyer majoré de 3 600 € HT, 59 loyers de 152,57 € HT par mois, une option d'achat finale de 1 200 € HT. Coût total en cas d'acquisition 13 801,65 € HT. Offres valables jusqu'au 30 juin 2010, non cumulables, réservées aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocoles). Sous réserve d'acceptation du dossier par Diac SA.



## DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA : 04 95 30 13 00  
Casatorra RN 193 20620 BIGUGLIA : 04 95 58 95 10

[www.doria-auto.fr](http://www.doria-auto.fr)

10<sup>ème</sup> Trail Napoléon, à Ajaccio :

# Plus de 365 participants

La dixième édition du **Trail Napoléon**, à **Ajaccio**, a rassemblé plus de 365 coureurs et 120 marcheurs, venus de toute la **Corse**, de l'**Hexagone** et même de l'étranger. Un succès populaire et sportif dont peuvent être fiers les organisateurs avec leur cheville ouvrière, **Marc Leca** du **Corsica Run**.

La victoire devait revenir au Pyrénéen **Jean-François Lahet** qui a franchi l'arrivée en **1h45'02**, loin devant **Jean-Paul Battesti**, **1h49'48**, **Julien Daviller** **1h50'05**, **Romain Salomon du Mont**, **Timothée Ranainoson** et **Halim Aoutilaft** de l'**A.J.Bastia**. **Halim Aoutilaft** revient en forme, en se positionnant comme le leader d'une jeune équipe de l'**A.J.B** qui devait l'emporter par équipe avec **Malik Tallouj** (9<sup>e</sup>), **François Lunardi** (13<sup>e</sup>), **Jilali Blaoudene** (22<sup>e</sup>), **Omar El Majouti** (29<sup>e</sup>), **Jean-Pierre Scipilitti** (46<sup>e</sup>), **François Pietri** (49<sup>e</sup>), **Loic Breysse** (90<sup>e</sup>)...

Par équipe, l'**A.J.B** l'emportait devant l'**A.C.Corte** et le **Runing Furiani-Agliani**.

Bravo aux athlètes ajacciens de l'**A.J.B** pour cette belle participation gagnante.



## Interclubs Arc Méditerranéen

### L'A.J.Bastia en route vers Miramas et le National 1C

*Avec 41646 points, l'Athlétic Jeunes Bastia a gagné le droit de disputer, le 23 mai 2010, le tour Interrégional des Interclubs National 2, à Miramas, avec l'espoir d'accéder au National 1C.*

L'**A.J.Bastia**, pour cela, peut et doit faire beaucoup mieux à **Miramas**. Les «**Rouges et Verts**» en ont les moyens humains et techniques, avec en plus, par rapport à leur prestation à **Bastia**, des concurrents déterminés à l'affrontement, véritable atout pour réussir des performances d'envergure.

D'autant plus que les athlètes absents lors du premier tour viendront compléter avec intérêt les équipes féminines et masculines de l'**A.J.Bastia**, soit une délégation - athlètes et «**officiels**» - de 54 membres ! Une autre belle aventure s'ouvre pour le club bastiais.

## Echos... Echos...

● **Au classement National des Clubs**, l'**A.J.Bastia** grimpe progressivement et se situe à ce jour à la 161<sup>e</sup> place avec un capital-points de 1805 et 189 licenciés classés pour 326 licenciés.

Le **C.A. Ajaccio** se situe à la 291<sup>e</sup> place nationale avec 1160 points et 144 licenciés classés pour 214 licenciés.

### Classements des Clubs au 11/05/2010

Club	Points	Licenciés classés
1 <sup>er</sup> Athlétic Jeunes Bastia	1805 Pts	189
2 <sup>e</sup> CA Ajaccio	1160 Pts	144
3 <sup>e</sup> ASPTT Ajaccio	570 Pts	60
4 <sup>e</sup> ASPV Athlétisme	501 Pts	46
5 <sup>e</sup> CA Propriano	371 Pts	43
6 <sup>e</sup> CA Bastia	178 Pts	29
7 <sup>e</sup> SO Ajaccio	169 Pts	35
8 <sup>e</sup> Club Omnisports Porticcio	158 Pts	41
9 <sup>e</sup> Corsica Run X Trem	135 Pts	14
10 <sup>e</sup> CO Lecci-Trinité	107 Pts	9
11 <sup>e</sup> AC Corte	84 Pts	5
12 <sup>e</sup> Runing Club Furiani-Agliani	84 Pts	10
13 <sup>e</sup> La Suarellaïse	42 Pts	5
14 <sup>e</sup> Galia Club Lucciana	41 Pts	3
15 <sup>e</sup> I Cignali Sartinesi	28 Pts	1
16 <sup>e</sup> Squash Loisirs Balagne	6 Pts	0
17 <sup>e</sup> Association Course A Paolina	4 Pts	0
18 <sup>e</sup> Bonifacio Course Nature	1 Pts	0

● **4001 connexions** pour le mois d'avril sur le site internet de l'**A.J.B**. un record aussi, qui ne manquera pas d'exploser en mai, juin et juillet, mois riches en événements.

● **Epreuves Combinées**, ce prochain week-end à **Bastia**, au **Complexe Sportif de Montesoro** : **Championnats de Haute-Corse** et **Coupe de la Ville de Bastia** pour les **Ecoles d'Athlétisme** ! Un vaste programme varié et pour tous les âges.

● **Le Stage de Printemps** qu'ont animé avec **Youssef Zaid**, **Joël Lucas** et **Gerald Thomas**, au **Complexe Sportif de Montesoro** du lundi 3 au vendredi 7 mai, aura été, malgré la pluie, un succès quant à la participation et à l'intensité du travail accompli dans les divers ateliers avec en point d'orgue, le mercredi après-midi, une séance consacrée à la marche, dirigée par le marcheur de **Feliceto**, **Georges d'Henry**.

● **Benoit Olmeta**, **Fathia Chaouch**, **Rkya Chachoui...** aussi étaient du **Trail Napoléon** dans le groupe des marcheurs.

<http://ajb.athle.org>



**BELIER** (21 mars au 19 avril).

**Chiffre** : 2. **Cœur** : Vous avez l'impression de revivre. Après être resté seul si longtemps, vous avez enfin trouvé l'âme sœur. **Affaires** : Vos objectifs sont maintenant clairement définis. Mais avez-vous vérifié qu'on vous en donnait les moyens ? **Santé** : Aucun tracés.

**TAUREAU** (20 avril au 20 mai).

**Chiffre** : 3. **Cœur** : Vous hésitez entre amour et amitié. Prenez le temps d'apprécier la relation amicale avant de vous déclarer. **Affaires** : On vous attribue de nouvelles responsabilités. C'est plutôt inattendu, mais tout aussi flatteur. **Santé** : Il faut éviter les excès.

**GEMEAUX** (21 mai au 20 juin).

**Chiffre** : 4. **Cœur** : Vous craignez la lassitude du temps. Parlez-en franchement à votre partenaire qui ressent peut-être la même chose. **Affaires** : Tendance à des dépenses excessives. Il va falloir resserrer votre budget et le respecter. **Santé** : Vous avez les jambes lourdes.

**CANCER** (21 juin au 22 juillet).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Retrouvailles inespérées avec une personne perdue de vue. De bons souvenirs vont vous ramener quelques années en arrière. **Affaires** : Vous avez besoin d'un peu de recul. Vous vous êtes un peu trop investi ces derniers temps. **Santé** : Assez moyenne.

**LION** (23 juillet au 22 août).

**Chiffre** : 3. **Cœur** : Vous appréciez la franchise de votre partenaire. Cela vous permet d'éviter des querelles inutiles. **Affaires** : Ne prenez pas exemple sur vos collègues. Votre professionnalisme est votre meilleur atout pour progresser. **Santé** : Tout va très bien.

**VIERGE** (23 août au 22 septembre).

**Chiffre** : 9. **Cœur** : Vous faites preuve de beaucoup de tendresse. C'est particulièrement apprécié en ces temps où l'individualisme est roi. **Affaires** : Un pas difficile est franchi. Le reste ne devrait plus vous causer beaucoup de problèmes. **Santé** : Aucun effort violent.

**BALANCE** (23 septembre au 22 octobre).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Vous vous laissez d'une relation sans consistance. Il serait bon de mettre clairement les choses au point. **Affaires** : Un peu de patience viendrait bien à point. Les résultats ne vont pas tarder à se faire sentir. **Santé** : Surveillez votre poids.

**SCORPION** (23 octobre au 21 novembre).

**Chiffre** : 8. **Cœur** : Vous vous renfermez dans un mutisme ennuyeux. Ne vous étonnez pas, dès lors, si vos amis prennent leurs distances. **Affaires** : Il faut faire preuve de souplesse. Votre domaine ne s'accommode pas vraiment d'une grande rigueur. **Santé** : Bougez plus.

**SAGITTAIRE** (22 novembre au 21 décembre).

**Chiffre** : 1. **Cœur** : Vos sentiments ne sont pas très équilibrés. Vous vous posez beaucoup de questions, mais sont-ce bien les bonnes ? **Affaires** : Vous avez besoin de motivation. Il faudrait évoquer le sujet avec vos supérieurs. **Santé** : Vous tenez la très grande forme.

**CAPRICORNE** (22 décembre au 20 janvier).

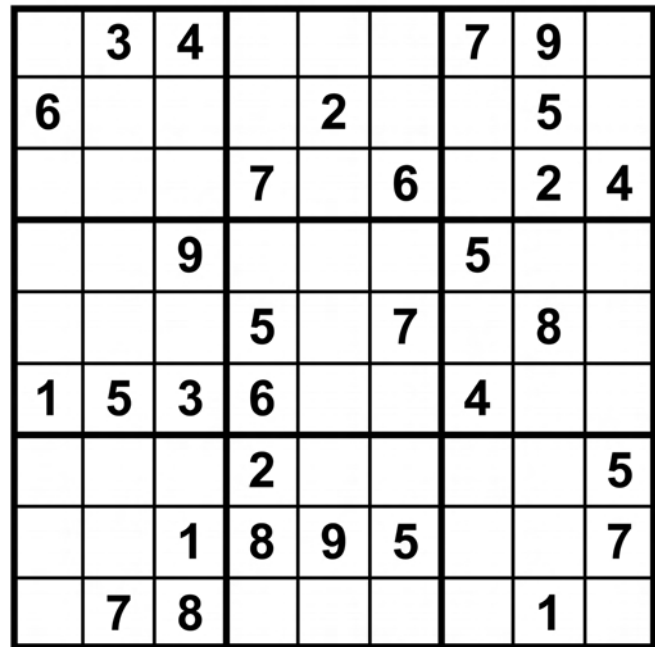
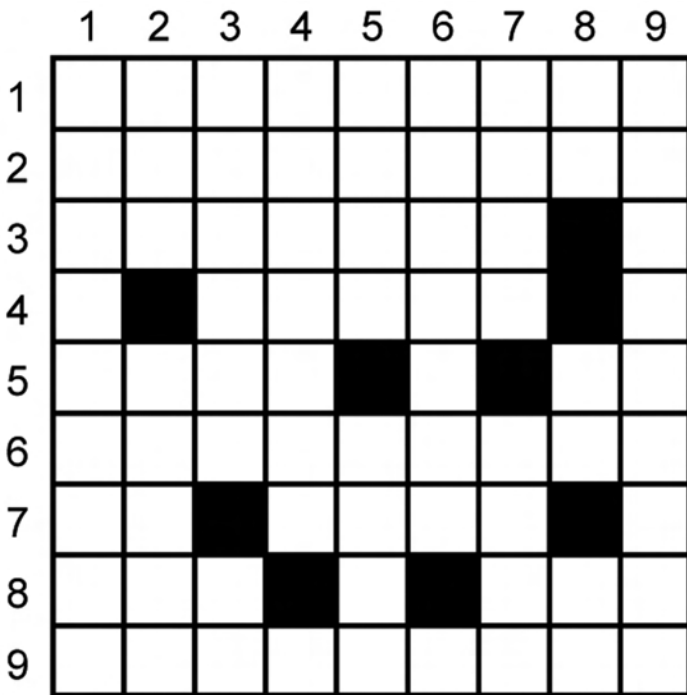
**Chiffre** : 5. **Cœur** : Vous vivez trop vite pour votre partenaire. Il faut prendre le temps de s'arrêter et écouter un peu les autres. **Affaires** : Soyez respectueux envers vos collaborateurs. C'est primordial pour arriver à des résultats. **Santé** : Légères douleurs au dos.

**VERSEAU** (21 janvier au 19 février).

**Chiffre** : 2. **Cœur** : Vous vivez accroché à un petit nuage. Votre vie de couple est un exemple pour ceux qui vous entourent. **Affaires** : La chance semble devoir vous sourire. Il n'y a pas de honte à cela, même si cela fait des envieux. **Santé** : Prudence si vous conduisez.

**POISSONS** (20 février au 20 mars).

**Chiffre** : 8. **Cœur** : Vous êtes fidèle à votre partenaire et cela vous convient. C'est ainsi que vous envisagez une vraie relation. **Affaires** : Vous êtes sur la bonne voie. Votre persévérance ne va pas tarder à porter ses fruits. **Santé** : Évitez tous les plats en sauce.

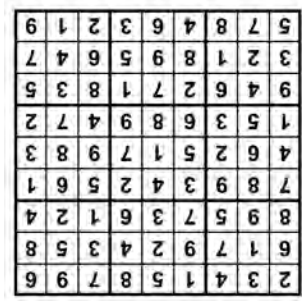


**Horizontalement**

1. Traverser en tous sens.
2. Cliente.
3. Dont on jouit sa vie durant.
4. Sive.
5. Ancienne nation. - En panne.
6. Rattacher.
7. Préposition. - Anneau de cordage.
8. Seule. - Oncle célèbre.
9. Hostile aux étrangers.

**Verticalement**

1. Plein de goût.
2. Dans le coin. - Animal de traîneau.
3. Capitale très élevée. - Dans.
4. Médecin attaché à la police.
5. Enlevée. - Plus que nécessaire.
6. Pourvues de nervures.
7. Grand nombre. - Fille du Titan Céos.
8. Existes. - Issu. - Fait son lit en Sibérie.
9. Ressort.



# A Settimana

20<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 14 au 20 mai 2010

Les fêtes : le 14, Matthias - le 15, Denise - le 16, Honoré - le 17, Pascal - le 18, Éric - le 19, Yves - le 20, Bernardin.

20<sup>esima</sup> settimana di l'annu

da u 14 a u 20 maghju 2010

E feste : le 14, Mattiasu - le 15, Eufrasiu. Diunisa - le 16, Unuratu - le 17, Pasquale - le 18, Curallina. Ericcu - le 19, Teofilu. Iviu - le 20, Ven. Padre Albini.

## L'info insolite

### Réservés aux femmes

En **Malaisie**, les autorités viennent de décider la mise en service de wagons (de couleur rose) de trains réservés aux femmes afin de les protéger du harcèlement sexuel et de permettre aux musulmanes de voyager séparées des hommes. Cependant, les femmes qui souhaitent voyager dans les wagons mixtes pourront toujours le faire. La **Malaisie**, nation multiraciale, compte 28 millions d'habitants dont 60% sont musulmans.

### Crimes contre les clandestins

**Amnesty International** dénonce l'indifférence, voire la responsabilité de représentants des autorités du **Mexique** face aux « enlèvements, viols et meurtres » dont sont victimes les émigrants dans le pays. Quelque 500.000 clandestins, presque tous venus d'**Amérique centrale**, tentent chaque année la traversée du **Mexique** en vue de trouver du travail aux **États-Unis**. « Les enlèvements contre une rançon demandée à la famille restée au pays ont atteint des records », ajoute **Amnesty**. « Près de 10.000 victimes en six mois, dont près de la moitié affirme que des fonctionnaires étaient compromis ». D'autre part « six femmes ou jeunes filles sur dix dénoncent des viols ».

### Une vraie star

L'**Église catholique d'Écosse** souhaiterait que la chanteuse **Susan Boyle** se produise devant le **pape Benoît XVI**, au cours d'une messe à **Glasgow**, lors de sa première visite au **Royaume-Uni** du 16 au 19 septembre. « *I Dreamed a Dream* », de la comédie musicale « **Les Misérables** », pourrait aussi faire partie du programme des réjouissances concocté pour la circonstance.

### Le premier verre d'alcool

A la question d'un sondage **Skynet** « *A quel âge avez-vous bu votre premier verre d'alcool ?* », question à laquelle ont répondu près de 8.000 personnes, on note que 7% d'entre elles ont goûté à l'alcool avant l'âge de 12 ans. Un chiffre qui passe à 15% chez les adolescents de 12 à 14 ans, tandis qu'il se stabilise à 14% chez les jeunes de plus de 18 ans. 5 % seulement des sondés affirment n'avoir jamais bu d'alcool.

### Confiance dans l'avenir !

Selon les toutes dernières données communiquées par la **Commission européenne**, l'indice de confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise de la zone euro aurait augmenté de 2,7 points, portant cet indice à son plus haut niveau depuis deux ans.

### L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 15 mai 1944**, le plan de débarquement des troupes alliées en **Normandie** était présenté aux chefs militaires et politiques britanniques par les **Américains**.

► **Le 15 mai 1988**, décidé par **Mikhaïl Gorbatchev**, le retrait des troupes soviétiques en **Afghanistan** commençait.

► **Le 17 mai 1954**, la **Cour suprême des États-Unis** déclarait inconstitutionnelle la ségrégation raciale des écoles.

► **Le 18 mai 2004**, en **Inde**, **Sonia Gandhi** renonçait au poste de **Premier ministre**. La cause étant ses origines italiennes qui lui étaient reprochées par ses adversaires.

► **Le 19 mai 2002**, après quatre siècles de colonisation portugaise et vingt-quatre ans de servitude sous l'occupation indonésienne, le **Timor-Oriental** accédait officiellement à l'indépendance, devenant ainsi le **192<sup>e</sup> État** reconnu par l'**ONU**.

## VAGABONDAGE

Ligue des Champions : Lyon-Bayern... Certains commentateurs ont parlé de fougue, d'engagement etc. Ils n'ont qu'une chose : le talent !

De temps en temps – snobisme oblige – un esthète étranger, sans doute en mal d'idées ou de copie lance : « Les tables françaises n'ont plus le pompon ». Et de sortir des noms espagnols, allemands ou anglais. Le comble ! Or, on lançait, il y a quelques années, cette fameuse boutade d'un Allemand qui mangeant à Londres avait dit : « Au fur et à mesure que je mangeais, je croyais que c'était de la merde, et plus je continuais, plus je souhaitais que cela en fût ! »

Rassurons-nous, à l'heure où chez nous, en Corse, des progrès immenses sont faits, et dans toutes les catégories de tables, nos palais ne sont nullement en danger. Croyez le tragulinu que je suis, qui peut vous en citer et à des prix raisonnables. Et bon appétit !

Connaissez-vous les trois mots de la langue française qui, au pluriel, deviennent féminins ? - Amour, délice et orgue. Ainsi si un amour est merveilleux, des amours sont merveilleuses ! O figlioli quant'ellu ne så !

Une belle réflexion de Thomas Dutronc à qui l'on parlait de jardins : « En Corse, avoir un jardin, c'est très sympathique, mais l'île entière est tellement merveilleuse que là-bas le nôtre fait presque pitié ».

Dans un récent « vagabondage » on m'a fait parler, dans une vilaine coquille des « remblais de Barcelone » alors que, bien sûr, il s'agit des « remblas » !

Toussaint Lenziani

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €    6 MOIS : 32 €    Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



# Foire de San Pancraziu

## Le rendez-vous de la Casinca

*L'ultime édition de la foire de San Pancraziu en Casinca s'est déroulée dans la continuité des précédentes, c'est-à-dire avec son identité forte de foire agricole orientée vers l'élevage et ses filières. L'associu di a fiera que préside Jean-Marc Giammari depuis six ans accentue ses efforts en ce sens : faire de San Brancà un rendez-vous populaire, axé sur le visuel et les échanges.*

**U**ne philosophie à laquelle adhèrent ses deux partenaires, le lycée agricole de Borgu - et son proviseur Pascal Lanternier - et l'association I cavallieri di Corsica, présidée par Petru-Santu Gueffucci. Des partenaires qui ont permis d'innover et de rendre à « a fiera di San Pancraziu di Castellare di Casinca » ses lettres de noblesse.

L'édition 2010 s'est donc déclinée avec la traditionnelle vente d'une sélection de produits fermiers haut de gamme, l'inévitable présentation des standards des animaux de race corse (brebis, chèvres, vaches et porcs) et autant de démonstrations des cavaliers qui confèrent à la foire une authentique volonté de divertissement. Le tout en marge d'une fête foraine qui s'intègre à l'événement, dont on ne saurait occulter l'aspect religieux avec la messe et la procession qui constituent le point d'orgue de la fête.

En Corse, en effet, Saint Pancrace, dit Brancaziu, a toujours été honoré avec une très grande dévotion; de nombreuses paroisses se sont placées sous sa protection, et on consacra de nombreuses chapelles et oratoires champêtres au « protecteur des animaux domestiques ». La fête de San Brancaziu se situe dans une période généralement consacrée à la tonte des troupeaux. Un détail qui n'a pas échappé aux organisateurs de la foire de Castellare di Casinca, dont l'église romane contient une partie importante du corps de Saint Pancrace et fait l'objet d'un pèlerinage important. A cela s'ajoutait jadis une foire aux chevaux très réputée à laquelle se joignaient tous les joueurs et les bandits d'honneur des environs. Les bandits d'honneur ont disparu mais la foire existe toujours et bat son plein... pour le plus grand bonheur des milliers de visiteurs qui s'y rendent chaque année.



*L'équipe du lycée agricole de Borgu, omniprésente*



*A tundera, point fort du dimanche, a réuni de nombreux spectateurs*



*Un grand moment de convivialité pour ces exposants, autour d'un rosé bien frappé*



*Une touche d'exotisme et d'originalité venue de l'Est et même du Brésil*



*Les chevaux, avec "I Cavallieri Corsi", principale animation de l'édition 2010*



*De belles réalisations en rondins de bois, en direct sur le champ de foire*



*L'engouement des plus jeunes pour la promenade à dos d'âne*



*I timpani, les clochettes de Calzola, et les couteaux forgés sur place*



# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales  
et d'informations générales, économiques, politiques,  
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213  
20293 BASTIA Cedex  
04 95 32 04 40  
04 95 32 02 38

Email : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,  
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,  
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales  
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement  
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

